



RAPPORT D'ACTIVITÉ

AEDH

2011-2012

AEDH
33 rue de la Caserne
1000 Bruxelles (Belgique)
Tel : +32 (0) 2 511 21 00
Fax : +32 (0) 2 511 32 00
Site Internet : www.aedh.eu
Email : aedh@aedh.eu

De par sa charte constitutive et ses statuts, l'AEDH a pour but la défense et la promotion des droits de l'Homme au sein de l'Union européenne.

Elle soutient toute initiative tendant à la formation, à la promotion et à la défense de ces droits, reconnus dans leur universalité, leur indivisibilité et leur effectivité. Elle combat pour :

- une Europe démocratique dans laquelle les citoyens aient un réel pouvoir ;
- une Europe qui soit fondée sur le respect des libertés de chacun ;
- une Europe qui garantisse les droits économiques, sociaux et culturels ;
- une Europe qui choisisse un mode de développement durable et qui soit respectueuse de son environnement ;
- une Europe sans discrimination ;
- une Europe ouverte sur le monde et qui assume ses responsabilités internationales.

L'AEDH revendique l'existence et la reconnaissance d'un contre-pouvoir citoyen.

Ont été retenus comme thèmes de travail prioritaires de l'AEDH pour l'année 2011-2012 :

- La question de l'immigration : dossier spécial sur les directives dites « immigration légale ».
- La question de l'asile : une attention particulière sera portée sur le blocage du « paquet asile ».
- La protection des données personnelles avec notamment le suivi du processus de réforme du cadre légal européen de protection des données personnelles (modification de la directive « Protection des données » de 1995)
- La lutte contre les discriminations dans l'Union européenne et notamment le suivi du processus législatif relatif à la directive « anti-discrimination » ainsi que la question des Roms et précisément la constitution d'un dossier sur les violences dont ils sont victimes dans les pays de l'Union européenne.
- L'enfermement en Europe, avec l'animation du groupe de travail « Enfermement » et la réponse à la consultation de la Commission européenne sur le Livre vert sur la détention en Europe.

Parmi les enjeux importants soulevés par les membres de l'AEDH lors de son Assemblée générale du 28 mai 2011, on peut retenir :

- L'amélioration du partage d'informations avec les ligues membres et la participation des associations membres dans le cadre de projets européens.
- La mise à jour des outils informatiques du siège de l'AEDH.
- La mise en place d'une campagne d'adhésions individuelles.

Pour atteindre ses objectifs, l'AEDH doit se donner des moyens :

- Un travail de veille politique et juridique ;
- Des interventions auprès des institutions européennes ;
- La participation aux débats et actions collectives des réseaux européens luttant pour le respect des droits fondamentaux ;
- Le développement et l'animation de son réseau de ligues adhérentes ;
- La rédaction de communiqués, lettres, dossiers et papiers de position ;
- Des outils de communication, une diffusion de l'information ;
- Des moyens matériels et humains.

Ce rapport d'activité retrace les actions menées par l'AEDH au cours de l'année 2011-2012 en présentant tout d'abord les résultats des actions menées dans le cadre de ses thèmes prioritaires d'actions dégagés lors de l'Assemblée générale de mai 2011. Dans une deuxième partie, le rapport annuel met en avant les différentes actions menées par l'AEDH tout au long de cette même année. Avec l'appui de son bureau, de ses membres, de ses permanentes, de ses stagiaires et de bénévoles membres individuels ou non de l'AEDH, l'association a pu agir dans le cadre de son mandat et de ses priorités.



PARTIE I :
RAPPORT THEMATIQUE

ACTIVITES DE L'AEDH
DANS LE CADRE DE SES
PRIORITES DE TRAVAIL

L'AEDH s'est fixée, lors de son Assemblée générale 2011, des priorités d'action. Ces activités prioritaires ont conduit à l'écriture d'analyses, de communiqués de presse, de prises de position de l'AEDH et d'activités diverses qui sont détaillées ci-après.

PRIORITE I : L'IMMIGRATION

La priorité « immigration » constituait pour l'AEDH un des thèmes dans lequel elle a été la plus active en 2011 2012 puisqu'elle s'est d'une part concentrée sur l'analyse du paquet « immigration de travail » (I) sans oublier de suivre à côté les autres questions liées aux migrations (II).

I. Le paquet sur l'immigration de travail de la Commission européenne

L'AEDH avait commencé, depuis l'adoption par la Commission européenne en décembre 2005 du « Programme d'action relatif à l'immigration légale », à travailler sur les propositions de directive constituant le paquet « immigration régulière », compilation de directives européennes ayant pour but de réguler l'immigration de travail des ressortissants non-communautaires au sein de l'Union européenne.

Elle s'était en effet tout d'abord intéressée à la proposition de directive « carte bleue », régulant l'entrée et le séjour des travailleurs des pays tiers hautement qualifiés, seule proposition du paquet « immigration régulière » adoptée par l'Union européenne à ce jour, mais également à la directive générale communément appelée directive « permis unique » censée servir de cadre général pour tous les travailleurs étrangers présents sur le territoire de l'Union européenne (adoptée par le Parlement européen en décembre 2011). En juillet 2010, la Commission européenne a publié deux propositions de directive concernant en premier lieu l'entrée et le séjour des travailleurs migrants dans le cadre d'un emploi saisonnier et en deuxième lieu les détachements intra-groupe de travailleurs migrants. C'est sur ces deux propositions législatives que l'AEDH s'est concentrée en 2011.

Après avoir assisté à plusieurs conférences ayant précisément pour thème l'analyse des deux directives, l'AEDH a décidé de concentrer ses efforts sur l'écriture d'une analyse détaillée des directives constituant le paquet « immigration de travail ».

C'est dans ce but que l'AEDH a été très active au niveau du Parlement européen, où elle a suivi tous les débats en Commissions parlementaires « Libertés civiles, Justice et Affaires Intérieures » (LIBE) et « Emploi » (EMPL) portant sur ces textes, ainsi que les débats du Conseil « Justice et Affaires Intérieures » lorsque ces points étaient à l'ordre du jour. L'AEDH a également assisté à une conférence sur ce thème, en octobre 2011, organisée au sein du Parlement européen par le groupe politique GUE/NGL intitulée « Working time and EU migration policy : new attacks on workers' rights » au cours de laquelle l'AEDH a fait connaître sa position sur le paquet « immigration légale ».

L'AEDH a, à cette occasion, distribué son analyse intitulée « Immigration de travail dans l'UE : vers un régime à plusieurs vitesses, fondé sur l'inégalité de traitement ? ». Cette analyse détaillée de dix pages examine les propositions de directive « permis unique », « emplois saisonniers » et « détachement intra-groupe » et met en avant les inégalités de traitement que ces trois directives créeraient entre les travailleurs ressortissants de l'Union européenne et les travailleurs migrants. Elle expose les raisons pour lesquelles l'AEDH pense que les textes proposés portent atteinte aux droits sociaux des travailleurs migrants et sont porteurs d'une fragmentation du marché du travail et d'une instrumentalisation de l'immigration régulière au profit de la croissance européenne et de la lutte contre l'immigration irrégulière. Cette analyse a largement été diffusée (ligues membres, adhérents individuels, députés européens, Commission européenne, représentations permanentes des Etats membres, ONGs, contacts presse...) et a été traduite en anglais.

L'AEDH n'en a pas été moins active au sein des réseaux d'organisations européennes ainsi qu'auprès des syndicats. En effet, ces deux propositions de directives ont fait l'ob-

jet de nombreuses réunions des organisations de la société civile, aussi bien au niveau du sous-groupe « migration » de la plateforme des ONG asile et immigration qu'au sein de groupes de travail spécifiques.

C'est dans le cadre de cette dernière activité que l'AEDH a activement pris part à un groupe de travail dont les actions portaient exclusivement sur la proposition de directive « emplois saisonniers ». Ce groupe était composé d'une dizaine d'ONG travaillant sur les questions de migrations, parmi lesquelles il convient de mentionner PICUM, Solidar, FEANTSA ou encore ENAR. Les nombreuses réunions auxquelles l'AEDH a pris part – un peu moins de dix réunions entre janvier 2011 et avril 2012 – ont permis de rencontrer les députés européens rapporteurs sur les textes dans les Commissions parlementaires LIBE et EMPL, de leur soumettre le point de vue de l'AEDH, de leur proposer des moyens d'améliorer le contenu de la directive, tout en insistant fortement sur le besoin de remettre cette directive dans un contexte général d'égalité de traitement. Le député européen Claude Moraes était présent lors de chacune des réunions avec la volonté de travailler étroitement avec l'AEDH et les autres ONG. Le groupe d'ONG a par ailleurs adopté deux prises de position distribuées et envoyées aux députés européens et a mis en place une stratégie de lobbying auprès des parlementaires ayant pour but d'influer sur le devenir de la proposition.

L'AEDH a donc été très active en 2011 sur la question de l'« immigration de travail » en publiant notamment sa note d'analyse, le 7 novembre 2011, qui a reçu un bon accueil, notamment parmi les syndicats qui ont montré un grand intérêt pour celle-ci.

En outre, l'AEDH a précédé cette analyse d'un communiqué de presse du même nom publié le 17 octobre 2011, présentant les principaux arguments contenus dans l'analyse et renvoyant par ailleurs à celle-ci.

II. Autres questions liées aux migrations

Bien que l'AEDH se soit concentrée sur le dossier « immigration de travail » en 2011, elle s'est néanmoins intéressée plus largement à d'autres questions liées à la migration.

L'AEDH a participé, les 21 et 22 novembre 2012, à la conférence annuelle de la FRA, l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, intitulée « **Dignité et droits des migrants en situation irrégulière** » à Varsovie. La conférence, dont le sujet – la situation des migrants en situation irrégulière – était pour la première fois abordé au niveau institutionnel, s'est avérée être plus interactive que les années précédentes et a donc permis aux acteurs de la société civile de réellement échanger avec les représentants des institutions européennes. L'AEDH a d'ailleurs fait entendre sa voix lors des groupes de travail sur des sujets spécifiques mais aussi directement auprès de Morten Kjaerum, Directeur de la FRA, avec qui des discussions informelles ont été menées lors de repas en marge de la conférence. Les débats étaient particulièrement axés sur le respect des droits des migrants sans-papiers dans le cadre du travail et l'AEDH est intervenue en séance plénière au sujet de la détention des mineurs pour affirmer que celle-ci n'est pas acceptable et qu'il est incongru de poser la question des conditions de détention en premier lieu. Plus largement, la question de la légitimité d'enfermer les étrangers sans-papier sous le seul prétexte de leur situation irrégulière a été posée. Cette conférence annuelle de la FRA a également été l'occasion pour l'AEDH de rencontrer des organisations (non-gouvernementales, nationales, internationales) et des personnes travaillant sur les questions migratoires, grâce auxquelles elle a pu apprendre sur les spécificités des migrants sans-papiers en Pologne. Pierre Barge a également échangé plusieurs fois avec Michele Levoy, Directrice de PICUM, réseau d'associations travaillant sur les migrants sans-papiers établi à Bruxelles, avec qui l'AEDH a de bonnes relations, en vue de collaborer plus étroitement sur certains sujets.

Par ailleurs, l'AEDH a assisté à trois auditions organisées par des groupes politiques du Parlement européen. L'une, intitulée « Migration : les droits des sans-papiers » était organisée par le groupe social-démocrate (S&D) le 19 octobre 2011. Cette audition a mis en lumière l'approche sécuritaire de la Commission européenne sur la question des mi-

grations et la volonté de la société civile de voir la Charte des Droits Fondamentaux appliquée de façon effective à toutes les personnes sur le territoire de l'Union européenne. La seconde, organisée cette fois par le groupe du parti populaire européen (PPE), le 7 septembre 2011, soulevait plutôt la question des migrations au sein de l'Union européenne au regard des derniers élargissements de la zone Schengen, de même que la troisième, organisée par le groupe social-démocrate (S&D) le 8 février 2012.

Catherine Teule a assisté le 3 février 2012 aux assises des étudiants étrangers organisées par l'Union Nationale des Etudiants de France qui abordait la question des droits des étudiants étrangers en France, de leur accueil et de leur intégration.

L'AEDH s'est en outre rendu à quatre réunions de la plateforme des ONG « asile et immigration » entre juin 2011 et avril 2012, où les développements législatifs ou pré-législatifs des institutions européennes sont débattus. En plus de ces rencontres, l'AEDH a pris part à trois réunions du sous-groupe « migration » de la plateforme des ONG ainsi que trois réunions spécifiques sur la réponse à la **consultation sur la directive régulant le regroupement familial** lancée par la Commission européenne.

L'AEDH a en effet décidé de répondre à cette consultation, puisqu'elle considère la question du droit au regroupement familial comme très importante et que les réponses apportées à celle-ci décideront d'une possible révision de la Directive 2003/86/CE. L'AEDH souhaitait notamment mettre en avant les dérives de certains Etats membres dans la mise en place d'une conditionnalité de l'admission des membres de la famille de migrants résidant régulièrement sur le territoire de l'Union européenne à certaines exigences, notamment linguistiques ou appelées « d'intégration ». C'est dans ce cadre que l'AEDH s'est rendue, le 10 novembre 2011, à la conférence organisée par le Lobby Européen des Femmes (LEF), l'International Centre for Migration Policy Development (ICMPD) et le Réseau Européen des Femmes Migrantes, sur la législation européenne en matière de regroupement familial, et ses conséquences discriminatoires pour les femmes.

La réponse à la consultation a été soumise par l'AEDH fin février 2012 et est disponible sur son site internet.

L'AEDH a également répondu une autre consultation de la Commission européenne en matière de migration au mois de juin 2011, portant elle sur « **L'approche globale sur la question des migrations** », cette consultation ayant débouché sur l'adoption le 18 novembre 2011, par la Commission européenne, de la Communication « Approche globale de la question des migrations et de la mobilité ».

L'AEDH a par ailleurs participé à l'écriture du **rapport « Calais, la violence de la frontière »**, publié par le réseau REMDH et qui détaille les résultats d'une mission d'observation visant à identifier les conséquences de l'opération policière du 22 septembre 2010 sur la situation des droits des migrants et des réfugiés dans le Calais. La mission a établi que le démantèlement de la « jungle » avait conduit à une dégradation du respect des droits des migrants. En règle générale, la fermeture de camps clandestins ne résout pas le problème du déplacement des personnes mais, au contraire, aggrave la situation des droits humains de ceux qui ont le plus besoin de protection. En lien avec la publication de ce rapport, et à la suite d'une plainte déposée auprès des autorités françaises par plusieurs associations, Catherine Teule a participé à une rencontre en juin 2011 avec Dominique Baudis, Défenseur des droits en France.

L'AEDH a maintenu sa vigilance concernant l'évolution de **l'agence Frontex**. Suite à l'adoption le 12 septembre 2011 d'une résolution du Parlement européen modifiant le règlement de Frontex, un communiqué de presse a été publié, intitulé « Frontex : l'AEDH demande plus de garanties pour les droits de l'Homme ». L'AEDH a par ailleurs assisté le 21 septembre à la présentation par l'ONG Human Rights Watch (HRW) de son rapport sur les activités de Frontex en Grèce.

Enfin l'AEDH a participé à un débat liant migration et données personnelles, deux thèmes majeurs pour l'association. Pierre Barge a été personnellement invité par les dépu-

tés européens allemands Franziska Keller et Jan-Philip Albrecht, tous deux du parti des Verts, à ce débat dont le sujet était « Deux ans après le Programme de Stockholm, sur le chemin d'une **Europe e-forteresse**? ». Le séminaire, auquel Pierre Barge et Maryse Artiguelong (qui est en charge des questions de protection données personnelles pour le Bureau de l'AEDH) ont participé, était très ouvert et participatif. La question de l'Europe forteresse fut abordée sous deux aspects : du point de vue des migrations, une Europe de plus en plus repliée sur elle-même, dans laquelle les Etats réaffirment leur volonté de contrôler les flux migratoires dans leurs frontières nationales, et qui contrôle les flux migratoires entrant et se ferme aux populations nécessitant la protection internationale. La dimension « protection des données personnelles » fut aussi abordée puisque en plus de contrôler les flux en termes de chiffres, l'Europe les contrôle désormais en fichant les migrants.

PRIORITE II : ASILE

I. La mise en place d'un Régime d'Asile Européen Commun

A. L'analyse des directives en cours de modification

Comme décidé lors de l'Assemblée générale de mai 2011, l'AEDH a concentré son action en matière d'asile sur le **blocage du « paquet asile »**, supposé mener à la création d'un Régime Européen d'Asile Commun (REAC) en 2012.

Afin de comprendre au mieux les enjeux liés à l'établissement du futur REAC, l'AEDH a assisté à quatre conférences spécifiquement sur ce sujet entre octobre 2011 et décembre 2011. La première, intitulée « Knocking on heaven's door, Access of asylum seekers and migrants to international protection and humanitarian assistance in the EU », était organisée par la Croix-Rouge et tentait de mettre en avant les défauts des procédures existantes pour accéder dans l'Union européenne à l'asile et à la protection subsidiaire. La seconde était une audition de la Commission parlementaire LIBE, intitulée « Un régime européen d'asile commun d'ici 2012 ? » dans laquelle les parlementaires européens et la Commission européenne échangeaient. L'AEDH a également assisté à une conférence du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) portant sur « Les alternatives à la détention dans le cadre des procédures d'asile », ainsi qu'à une conférence du Jesuit Refugee Service (JRS) à laquelle des demandeurs d'asile et réfugiés étaient invités pour partager leur expérience et à la fin de laquelle des conclusions sur les nouveaux défis à la Convention des Nations Unies de 1951 avaient été tirées.

Ces nombreuses conférences, combinées aux réunions de la plateforme des ONG sur l'asile et l'immigration, quatre entre juin 2011 et avril 2012, ainsi que celles du sous-groupe « asile » de la plateforme des ONG, au nombre de quatre également, ont amené l'AEDH à choisir de s'intéresser plus particulièrement aux points de blocage empêchant l'avancement du « paquet asile » afin de pouvoir concentrer son travail de lobby auprès des institutions européennes sur ces points spécifiques.

Une analyse approfondie de deux directives du « paquet asile » – **la directive « accueil » et la directive « procédures »** – a été menée afin de déterminer, en examinant les deux directives dans leur forme actuelle ainsi que les propositions de modifications, les avancées positives ainsi que les points négatifs. Pour pouvoir aller encore plus loin dans son analyse, la stagiaire travaillant sur ce dossier sous la direction de Catherine Teule, responsable des questions d'asile pour le Bureau de l'AEDH, a rencontré, au début du mois d'octobre 2011, l'assistante parlementaire de Sylvie Guillaume, députée européenne française du groupe politique S&D, rapporteur pour la Commission LIBE sur la proposition de modification de la directive « procédures », qui lui a présenté en détails les points de blocage entre le Conseil et le Parlement européen.

Grâce à ces analyses, Catherine Teule a participé le 15 novembre 2011 à une simulation de négociations des institutions européennes à l'Université Libre de Bruxelles

(ULB), dans laquelle elle représentait la société civile, et qui portait sur la modification de la directive « accueil » qui fixe les conditions minimales d'accueil des demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection nationale devant se retrouver dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Elle a ainsi pu exposer le point de vue de l'AEDH sur la modification de cette directive.

A la suite de ces actions, une note d'une dizaine de pages analysant la directive « accueil » actuelle en détails ainsi que les modifications proposées dans le cadre de la réforme a été rédigée. L'AEDH fera de même pour la directive « procédures ».

B. Autres activités de l'AEDH sur la question de l'asile

L'AEDH a également participé le 15 décembre 2011, après avoir été sélectionnée, au premier **Forum Consultatif du Bureau européen d'appui pour l'asile (EASO)** à Malte. Ce Forum Consultatif, auquel Catherine Teule s'est rendu, doit constituer un mécanisme d'échange d'informations et de bonnes pratiques entre l'EASO et la société civile et les organisations gouvernementales ou internationales opérant dans le champ des politiques d'asile. L'AEDH regrette que les discussions et réflexions ne soient restées que très techniques et pas du tout politiques. Des questions comme le bien-fondé de la notion de « pays d'origine sûre » ou la tendance de certains Etats membres de l'Union européenne à renationaliser leur politique d'asile n'ont pu être soulevées.

Catherine Teule est également intervenue lors du colloque « Immigration : le défi des droits » qui avait lieu le 11 janvier 2012, en mettant en avant la déconstruction du discours entourant le droit d'asile en France.

Il est également important de noter que Catherine Teule participe, au nom de l'AEDH, aux réunions du groupe asile du REMDH, à raison cette année d'une réunion. Elle a également participé le 17 septembre 2011, dans le cadre d'une semaine de formation du Réseau Education Sans Frontières (RESF) à Rouen (France), à une conférence intitulée « Le droit d'asile en question ».

L'AEDH, ayant la volonté de s'intéresser aux problématiques générales de l'asile, s'est également rendue, comme tous les ans, au « EU resettlement awareness day » organisé par le député européen Rui Tavares du groupe politique Les Verts en collaboration avec ECRE.

II. L'impact des révolutions arabes sur la politique d'asile européenne

L'AEDH s'est aussi intéressée aux questions relatives à la réponse et aux réactions de l'Union européenne face aux arrivées massives de migrants et de demandeurs d'asile sur le territoire de l'Union à partir de l'hiver et du printemps 2011.

Elle a notamment suivi plusieurs conférences sur le sujet et en a organisé une elle-même dans le cadre du groupe d'amis de l'AEDH.

A. Conférences diverses et communiqués de presse

L'AEDH a d'abord assisté à la conférence organisée par la Fondation Robert Schuman le 27 juin 2011 intitulée « Immigration, frontières, asiles : quelles politiques européennes ? ».

Après s'être exprimée en avril 2011 par le biais d'un communiqué de presse sur l'Union européenne fuyant ses responsabilités en refusant d'accueillir certains migrants (communiqué de presse du 11 avril 2011), l'AEDH a pris part à un **communiqué inter-associatif** publié le 28 juillet 2011 par Migreurop intitulé « Méditerranée : L'OTAN porte enfin secours à des migrants naufragés, l'Union européenne refuse de les accueillir ».

Catherine Teule a participé, au nom de l'AEDH, à un colloque organisé à Blois (France) le 14 octobre 2011 dans le cadre des « Rendez-vous de l'Histoire 2011 » intitulé « Face aux bouleversements dans le monde arabe, fantasmes sur les risques migratoires en Europe ». Elle est également intervenue à Tunis dans un **colloque organisé par le Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CETUMA)** les 30 septembre et 1^{er} octo-

bre 2011 sur la libre circulation dans l'espace méditerranéen en abordant la question de la mobilité et la sécurité entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée et de la place pour les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés.

L'AEDH s'est également rendue à la conférence finale du projet DRIVE, projet mené par différentes ONG, ayant pour sujet « La réponse aux arrivées des bateaux de migrants et aux flux mixtes de migration dans la Méditerranée ». Celle-ci était organisée par ICMC le 21 septembre 2011.

A Rabat, les 9, 10 et 11 décembre 2011, à l'occasion de la conférence organisée par la Plateforme Euromed, l'AEDH était invitée, en tant que membre de cette plateforme, à intervenir sur le sujet de la conférence qui était « **Les jeunes et la transition démocratique dans la région méditerranéenne** ». Pierre Barge a été invité à donner son point de vue en conclusion de la conférence. Il a notamment pu constater de quelle façon les jeunes étaient attachés à dépasser les cadres de leurs propres espaces nationaux et que les mouvements qui s'étaient développés à l'occasion du printemps arabe devaient être encouragés et accompagnés. Il a insisté sur le fait que la mobilité est un droit et qu'il faut s'opposer à une vision utilitariste et de court-terme dans les relations euro-méditerranéenne. Il a souligné que les droits de l'Homme ne devaient pas être seulement un objectif, mais un instrument collectif méditerranéen. L'AEDH a aussi à cette occasion approuvé la déclaration finale de la conférence relative à la création d'un réseau de jeunes sur l'espace euro-méditerranéen.

B. « Les conséquences et répercussions des révolutions arabes sur les politiques de l'Union européennes », conférence au Parlement européen le 12 octobre 2011

Le sujet étant d'une telle importance, l'AEDH a décidé de lui dédier sa conférence organisée dans le **cadre du groupe informel des parlementaires européens « amis de l'AEDH »**. En effet, depuis le début de l'année 2011, l'AEDH a entrepris de consolider des liens de consultation réciproque avec des députés européens de divers groupes politiques. L'objectif de ce groupe étant de contribuer au développement d'une réflexion de fond sur toutes les questions liées aux droits fondamentaux dans l'Union européenne.

Cette rencontre-débat a été organisée le 12 octobre 2011 conjointement par l'AEDH et Marie-Christine Vergiat, députée européenne française du groupe GUE/NGL avec qui l'AEDH travaille de façon rapprochée. Elle réunissait des députés européens (Carmen Romero Lopez du groupe S&D, Judith Sargentini du groupe ALDE, Mariya Nedelcheva du groupe PPE et Marie-Christine Vergiat), des membres de la société civile de l'Union européenne (Michel Tubiana, Vice-Président du REMDH, Caroline Stannier, REMDH, Catherine Teule, AEDH, Pierre Barge, AEDH) mais aussi de la rive sud de la Méditerranée (Tarek Mahrous, AMERA Egypte, Amor Boubakri, Université de Sousse) grâce à l'appui du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) et avait pour thème « Les conséquences et répercussions des révolutions arabes sur les politiques de l'Union européennes ».

Cette demi-journée a parfaitement atteint son but : faire se rencontrer et dialoguer les acteurs de la société civile et les parlementaires européens. L'AEDH se félicite de l'intérêt porté à cette rencontre-débat, la première de ce genre, et de son succès. En effet, près de quarante personnes ont finalement assisté à la rencontre.

L'AEDH a relaté le succès de la conférence et les conclusions apportées lors des débats dans un **communiqué de presse** du 3 novembre 2011 dans lequel elle appelait l'Union européenne à changer le paradigme de sa politique migratoire en abandonnant la priorité donnée à des mesures contre-productives, inhumaines et ignorantes de l'article 13 de la DUDH.

PRIORITE III : LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'AEDH, dans le cadre des priorités dégagées lors de l'Assemblée générale 2011 s'est attachée à travailler sur deux gros dossiers en matière de protection des données personnelles au sein de l'Union européenne (I) : le suivi des accords données passagers (PNR) entre l'Union européenne et des pays tiers et la réforme du cadre européen législatif général sur la protection des données dans l'Union européenne, en d'autres mots, la réforme de la directive communément appelée « directive 1995 ».

Il est également important de noter que l'AEDH a été acceptée en tant que membre observateur au sein de Comité observateur du Conseil de l'Europe sur la Convention 108 (Comité T-PD) (II).

I. Les actions de l'AEDH pour la protection des données personnelles auprès des institutions européennes

A. La réforme de la « directive 1995 » sur le cadre général de la protection des données

Cette réforme a été entreprise par la Commission européenne suite aux développements technologiques d'une part, mais surtout en conséquence des changements juridiques liés à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2010. En effet, le champ d'application de la « directive 1995 » ne permettait pas de faire appliquer celle-ci aux activités de police et de justice, ce qui devait changer avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

L'AEDH avait, durant l'année 2010-2011, répondu à plusieurs consultations de la Commission européenne afin de déterminer quelle direction la modification de la « directive 1995 » devait prendre et afin de mettre en avant les principes et conditions de base qu'elle voulait voir apparaître dans la proposition de modification de cette directive.

L'enjeu de la réforme est non négligeable puisque c'est cette directive qui détermine le cadre général de protection des données personnelles des résidents européens.

L'AEDH, afin de préparer au mieux la publication par la Commission européenne de la proposition de modification du cadre général de protection des données avait effectué, en mai 2011, une **synthèse de sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur l'approche générale de la protection des données** au sein de l'Union européenne en vue de la réforme du cadre général de la protection des données, et ce dans le but de comparer la proposition législative à ses exigences minimales de façon plus détaillée. L'AEDH publia cette synthèse de huit pages en français et anglais le 1^{er} juin 2011.

L'AEDH a également suivi toutes les réunions de la Commission LIBE où des débats concernant l'approche générale vis-à-vis de la protection des données étaient menés. Elle avait transmis sa réponse à la consultation ainsi que la synthèse de celle-ci au rapporteur pour la Commission LIBE sur cette question : Axel Voss, député européen allemand du groupe PPE. Le sujet a également été abordé lors de la Privacy Platform du 7 septembre 2011 où Françoise Le Bail, Directrice Générale de la DG Justice de la Commission européenne, présentait, cependant de façon superficielle, la réforme.

La Commission européenne n'a finalement publié ses propositions de directive et de règlement ainsi qu'une communication seulement le 25 janvier 2011. L'AEDH est donc toujours en train de travailler sur une analyse détaillée de ces propositions. L'AEDH a cependant réalisé un « infoflash » conséquent le jour de la publication des propositions qu'elle a également rajouté sur son site internet dans l'attente d'une analyse plus détaillée. Ces supports ont permis de mettre en avant auprès des adhérents individuels, associations membres, membres du Bureau, et toute personne allant visiter le site de

l'AEDH, que celle-ci reconnaît les efforts faits pour améliorer la protection offerte aux citoyens et que le niveau de protection a effectivement été amélioré dans le cadre du règlement proposé mais elle pense qu'il n'est pas possible d'exclure de ce règlement les activités de police et de justice et de leur accorder des règles spécifiques, ceci rendant la protection accordée aux citoyens beaucoup plus faible.

B. Les dossiers PNR

Les **données des dossiers passagers** (ou PNR en anglais pour Passenger Name Records) sont des données personnelles concernant les détails d'un voyage en avion pour un personne en particulier. Les Etats-Unis, le Canada et l'Australie sont dotés de tel système de surveillance.

Pour l'AEDH, l'échange de données PNR entre Etats soulèvent d'importantes questions de protection des données personnelles, des problèmes liés au profilage, à l'atteinte à la vie privée, et au détournement de finalité de fichiers sans que la nécessité n'en soit prouvée.

Suite au rejet par le Parlement européen de l'accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le traitement et le transfert de données PNR par les transporteurs aériens au ministère américain de la sécurité intérieure (DHS), la Commission européenne avait eu pour mandat de renégocier l'accord existant entre les Etats-Unis et l'Union européenne (accord datant de 2007). Sophia In't Veld, députée européenne néerlandaise du groupe des libéraux (ALDE) a été nommée, début 2011, rapporteur pour la Commission LIBE sur ce dossier.

L'AEDH a, depuis 2007, suivi la question de l'accord PNR entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Elle a procédé à une analyse comparative de l'ancien accord avec la proposition du nouvel accord et en a conclu, dans un communiqué de presse du 25 janvier 2012 intitulé « **Nouvel accord PNR UE-USA : pas d'amélioration des garanties, le Parlement européen doit le rejeter !** », que le nouvel accord proposé ne satisfait pas aux critères de protection des données à caractère personnel et que de ce fait, le Parlement européen doit refuser de donner son consentement à voir le nouvel accord entrer en vigueur. Sophia In't Veld, rapporteur sur ce dossier, dans son projet de recommandation pour la Commission LIBE daté du 30 janvier 2012, demande le rejet de l'accord par le Parlement européen. Le 27 mars 2012, la Commission LIBE a rejeté la recommandation de Mme In't Veld, signifiant par là son approbation de l'accord PNR UE-USA, malgré les critiques qui avaient été émises par l'AEDH.

L'AEDH suit également les développements législatifs pour les autres dossiers PNR : dans un premier cas, il s'agit de « l'accord entre l'Union européenne et l'Australie pour le traitement et le transfert des données PNR entre l'UE et les services douaniers australiens », pour lequel le rapporteur est également Sophia In't Veld, et dans un second cas il s'agit du même type d'accord mais cette fois-ci entre l'Union européenne et le Canada. Ces dossiers sont de même nature que les autres accords PNR même s'ils peuvent paraître plus protecteurs. Pour des raisons d'utilisation de ses ressources, l'AEDH a choisi de se concentrer sur l'accord PNR UE-US, de loin le plus problématique.

Dans le deuxième cas, il s'agit du **dossier relatif à l'« utilisation des données passagers UE-PNR »**, proposition de directive de la Commission européenne ayant pour but de mettre en place un système PNR européen pour « la prévention, la détection, l'enquête et la poursuite des actes terroristes et crimes graves ». Le rapporteur désigné pour ce dossier est Timothy Kirkhope, député européen pour le groupe Conservateurs (ECR). Ce dossier en cours sera suivi de près, car il engage l'Union européenne dans un système de contrôle et de rétention des données personnelles pour l'ensemble des passagers aériens européens, voire des passagers maritimes.

L'AEDH, dans le cadre de ses activités de veille politique et juridique, a été invitée et s'est rendue, le 19 octobre 2011, à un groupe de travail au Parlement européen sur les données et accords PNR dirigé par Eva Lichtenberger, députée européenne autrichienne du groupe Les Verts où Edward Hasbrouck, expert américain reconnu et travaillant sur les accords et données PNR, était présent. Ce groupe de travail a permis à l'AEDH d'acquérir une expertise technique approfondie du processus de transfert et d'utilisation des données PNR dans le cadre de l'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

Le communiqué de presse de l'AEDH du 25 janvier 2012 a été largement diffusé et lu. De plus, Edward Hasbrouck l'a diffusé lui-même à nouveau à ses contacts de la société civile travaillant sur les accords et données PNR.

Une autre conséquence notable de l'envoi de ce communiqué a été la rencontre entre Pierre Barge et Annika Oberg, conseillère en matière de justice et affaires intérieures à la représentation permanente de la Suède auprès de l'Union européenne, le 9 février 2012, pour discuter de la position de l'AEDH sur les dossiers PNR mais aussi de la réforme de la « directive 1995 » et de la protection des données personnelles en général. La rencontre fut très fructueuse. En effet, Madame Oberg avait la volonté d'entendre le point de vue d'une ONG sur cette question et était donc très ouverte à la discussion, Pierre Barge a donc pu mettre en avant les points les plus primordiaux concernant les dossiers PNR. L'AEDH considère cette rencontre comme une bonne opportunité d'avoir un contact direct avec une personne travaillant directement dans le cadre des négociations au sein des groupes de travail du Conseil sur la justice et les affaires intérieures (Conseil JAI).

Ces deux derniers exemples démontrent que les communiqués de l'AEDH sont de plus en plus lus, reconnus, d'une influence certaine et participent à la notoriété de l'organisation.

C. Activités diverses

L'AEDH s'est rendue, dans le cadre de ses activités de veille et monitoring juridique et politique des activités des institutions européennes, à diverses réunions et conférences en rapport avec la protection des données à caractère personnel.

Elle a notamment participé aux deux réunions annuelles de la **Privacy Platform**, intergroupe du Parlement européen constitué et présidé par Sophia In't Veld, ayant pour but de promouvoir les discussions sur des sujets liés au respect de la vie privée entre les parlementaires européens et la société civile. La réunion du 1^{er} juin 2011 abordait la question du monitoring des citoyens par les gouvernements alors que la réunion du 7 septembre s'intéressait d'avantage à des problématiques dont traite l'AEDH puisqu'elle concernait la dimension transatlantique de la protection des données personnelles. Les débats ont mis en avant le besoin, notamment dans le cadre des accords PNR, d'assurer la possibilité de recours des citoyens européens contre l'utilisation et la collecte systématique et la rétention de leurs données par les autorités américaines. La Commission, représentée par Françoise LeBail, Directrice Générale de la DG Justice de la Commission européenne, a assuré que de plus fortes garanties pour les citoyens européens seraient fournies dans les nouveaux accords que l'Union européenne signera. Peter Hustinx, Contrôleur européen à la Protection des données (CEPD), était également présent.

L'AEDH a été invitée et a assisté au groupe de travail de la DG Affaires Intérieures sur « les futures options pour la **rétention des données au sein de l'UE** » qui avait lieu le 8 juin 2010. Cette réunion, portant sur des points plus techniques, consistait à échanger avec la société civile sur les inconvénients de l'actuelle directive « rétention des données ». La Commission a montré une attitude plutôt ouverte lors de cette réunion et prenait bonne note des nombreuses critiques, souvent négatives, adressées par les représentants de la société civile. Cette réunion permettra notamment à la Commission de déterminer dans quelle direction se diriger concernant la modification de la directive « rétention des données ».

Le 15 juin 2011, Pierre Barge a participé, au Parlement européen, à la présentation du rapport annuel du CEPD où Peter Hustinx, Contrôleur européen et Giovanni Buttarelli, Contrôleur adjoint étaient présents. Cette réunion a permis à l'AEDH de renforcer à nouveau ses relations avec le CEPD.

L'AEDH a pris part de façon active à la **manifestation « Freedom not Fear »**, évènement européen organisé les 17, 18 et 19 septembre à Bruxelles par AKVorrat, une organisation allemande spécialisée dans la protection des données et EDRI, membre partenaire de l'AEDH. De nombreux ateliers de travail portant sur diverses questions, mais notamment sur celles des accords PNR, sur la révision de la directive « rétention des données » et sur les scanners de sécurité dans les aéroports, ont été mis en place.

L'AEDH a également participé aux ateliers qui avaient lieu au Parlement européen ainsi qu'à la manifestation du samedi après-midi devant les institutions européennes où Maryse Artiguelong a prononcé un discours rappelant la nécessité de l'abrogation de la directive « rétention des données », insistant sur les points primordiaux de la réforme de la « directive 1995 » et mettant en avant l'importance de la Convention n°108 du Conseil de l'Europe comme instrument de référence dans toute future législation de l'Union européenne. Ce discours est disponible en français et anglais sur le site de l'AEDH. Durant ces trois jours de manifestation, de nombreux contacts avec AKVorrat, NoPNR et certains parlementaires ont été mis en place.

Enfin, l'AEDH prend part, en tant que partenaire, à un **projet européen** pour lequel la Ligue des Droits de l'Homme française est leader, déposé début mars 2012. Ce projet est mené à bien dans le cadre d'un des axes du programme « Droits fondamentaux et citoyenneté » de la DG Justice de la Commission européenne. Il a pour but d'analyser les compétences et pouvoirs des autorités de protection des données personnelles dans les des pays choisis de l'Union européenne et de faire connaître aux citoyens européens la possibilité qu'ils ont de s'adresser à ces autorités présentes dans chaque pays de l'Union mais souvent très peu connues. Dans le cadre du projet, des séminaires d'information et d'échange seront organisés dans les pays des partenaires du projet. L'AEDH saura à la fin du printemps ou à l'été 2012 si le projet a été retenu.

II. Les actions de l'AEDH pour la protection des données personnelles auprès du Conseil de l'Europe

A. L'AEDH, membre observateur du Comité consultatif de la Convention n°108

L'AEDH, considérant la Convention n°108 comme instrument de référence pour la protection des données, avait envoyé, en octobre 2010, sa candidature au Conseil de l'Europe pour devenir membre observateur du Comité consultatif de la Convention n°108 (Comité T-PD). Elle avait en conséquence été auditionnée pour présenter sa candidature le 23 mars 2011, qui avait donné lieu à un texte écrit de déclaration d'intérêt. Elle avait également répondu, en mars 2011, à la consultation du Conseil de l'Europe sur la modernisation de la Convention n°108.

L'AEDH a appris avec satisfaction, début décembre 2011, que l'assemblée plénière du Comité T-PD avait décidé de lui accorder le statut demandé.

En conséquence, l'AEDH a assisté à la première **réunion du Bureau du Comité T-PD** de l'année 2012 du 6 au 8 février à Strasbourg. Maryse Artiguelong y a représenté l'AEDH. L'ordre du jour de la réunion portait en grande partie sur l'approfondissement de la modernisation de la Convention n°108. Bien que les amendements proposés par les membres observateurs ne soient pas formellement pris en compte, Maryse Artiguelong a pu faire entendre les remarques de l'AEDH sur les propositions avancées, portant notamment sur le fait qu'il n'y ait aucune référence au concept de « privacy by design » ou « privacy by default », ou le besoin de clarification sur certaines dispositions.

Le processus de modernisation sera à nouveau examiné lors des prochaines réunions du Comité T-PD, du 16 au 18 avril 2012 à Paris et lors de la réunion plénière du 19 au 22 juin 2012 à Strasbourg auxquelles l'AEDH participera, avant d'envoyer la proposition de modernisation de la Convention au Conseil des Ministres.

Par son engagement au sein du Comité-TP, l'AEDH veut participer à l'élaboration d'un texte qui pourrait servir de référence internationale en matière de protection des données, voire un accord international. L'AEDH milite dans cet esprit pour que la réforme de la « directive 1995 », actuellement en cours, fasse référence à la Convention n°108, dans le but de lier le texte européen à un instrument juridique international, lien de la plus haute importance dans les négociations dans le cadre d'accords internationaux que signe l'Union européenne, en particulier avec les Etats-Unis.

B. La conférence internationale « Computers, Privacy and data protection » (CPDP)

Cette conférence, à laquelle l'AEDH a été invitée par le Conseil de l'Europe, un des sponsors de la Conférence, se déroulait du 25 au 27 janvier 2012 réunissant près de 700 participants et abordait un nombre de questions conséquent (dossiers PNR, le profilage, les smart-grids, les frontières intelligentes, la vidéosurveillance, les réseaux sociaux...). Ainsi Maryse Artiguelong, qui y représentait l'AEDH, a pu assister à une partie des ateliers et séminaires de la conférence.

Ces trois jours de conférence ont en outre été marqués par l'annonce de la publication des propositions de la Commission européenne pour la réforme de la « directive 1995 ». Le dernier jour a été consacré à la modernisation de la Convention n°108. De nombreux points positifs ont été soulignés avec cependant des réserves sur des questions portant sur les flux de données transfrontaliers, les notifications des failles de sécurité et les interrogations sur la liste des données sensibles.

PRIORITE IV : MINORITES ET DISCRIMINATIONS

I. Lutte contre les discriminations

L'AEDH a, dans le cadre de ses priorités, assuré une veille politique et juridique liée au thème de la lutte contre les discriminations dans l'Union européenne. En cela, l'AEDH s'est régulièrement rendue aux réunions des Commissions parlementaires de la Commission « Femmes » (FEMM), « Emploi » (EMPL) et aux réunions de l'Intergroupe « extrême pauvreté et droits de l'Homme ». Le 30 novembre 2011, Pierre Barge est d'ailleurs intervenu lors d'une réunion de cet intergroupe sur la situation des Roms dans l'Union européenne, victimes de discriminations et de violences et sur la nécessaire intervention de la Commission européenne en tant que gardienne des Traités et donc des valeurs de l'Union.

L'AEDH a assisté à la conférence organisée par la FEANTSA au Parlement européen le 8 février 2012 sur « la citoyenneté européenne, les sans-abris et la libre circulation dans l'Union européenne ». Le 9 février 2012, l'AEDH était présente à la table-ronde organisée par la Ligue des Droits de l'Homme belge à Bruxelles sur « Les gens du voyage ont droit au respect de leurs droits ». L'AEDH s'est également rendue à la 12^{ème} Université populaire d'ATD Quart Monde qui avait lieu le 5 mars 2012 ayant pour thème « Tous citoyens pour une Europe active contre la misère ».

Knut Albrecht, Secrétaire Général de l'AEDH, participe au **groupe « Genre » du REMDH**, groupe de travail qui s'est réuni deux fois entre juin 2011 et avril 2012. Ce groupe, qui rassemble des représentants de la société civile de l'Union européenne et des pays entourant la Méditerranée, traite des questions de genre dans les pays de la zone Euromed. Afin de compléter ces questions, l'AEDH a d'ailleurs participé à la conférence du REMDH le 21 novembre 2011 sur « Les politiques de l'Union européenne et l'égalité des genres dans la région Euro-méditerranéenne ».

Pierre Barge s'est également rendue à la conférence organisée par PICUM sur la situation des « Femmes migrantes sans-papiers en Europe : concilier les réalités locales et la politique de l'UE » les 12 et 13 décembre 2011.

L'une des priorités pour l'année 2011-2012 pour l'AEDH était le suivi du processus législatif relatif à la **directive « anti-discrimination »**. Cependant, les débats au sein du Conseil étant très opaques, l'AEDH n'a pu accéder à d'avantage d'informations que ce que les institutions européennes veulent bien dévoiler sur l'avancement du dossier. L'AEDH a néanmoins réussi à savoir quels sont les pays qui bloquent l'avancement des négociations au sein du Conseil et tentera par la suite d'agir à leur niveau.

II. Les Roms

A. Les projets de l'AEDH

- Le projet Grundtvig

Le projet Grundtvig a été déposé début février 2012 par la Ligue des Droits de l'Homme française qui sera leader de celui-ci. L'AEDH en sera partenaire, avec également BE-MIS, l'APDHA, et le Comité Helsinki Tchèque (CHT). Tous sont des associations membres de l'AEDH.

Le projet vise à contribuer à combler les besoins en formation sur des compétences civiques clés pour les Roms, besoins identifiés à travers toute l'Europe, afin que cette population soit en mesure de comprendre et défendre leurs droits fondamentaux et d'exercer ces droits grâce aux compétences civiques appropriées. Afin d'atteindre cet objectif, le projet identifiera les besoins des formateurs (professionnels et volontaires) travaillant avec ces populations et permettra d'accroître leur habilité à transmettre ces compétences clés grâce à des supports spécifiques, et plus particulièrement une mallette pédagogique qui contiendra des outils sur les droits fondamentaux et les compétences sociales et civiques dont les formateurs manquent. La mallette pédagogique sera testée avec les formateurs et le public cible puis modifiée si besoin, validée et finalement produite. En plus des 200 copies de la mallette qui seront imprimées, un site internet où la mallette sera disponible en quatre langues (français, anglais, tchèque et espagnol) sera spécialement conçu pour une meilleure dissémination de celle-ci.

La réponse à ce projet devrait être donnée par la Commission européenne au mois de juin 2012.

- Le « Livre noir » sur les violences contre les Roms au sein de l'UE

Depuis l'Assemblée générale de 2011, l'AEDH a également travaillé activement sur son projet de rapport sur les violences faites aux Roms dans l'Union européenne. Plusieurs réunions de travail avec Aleksejs Dimitrovs, Philippe Goossens (adhérent individuel de l'AEDH et bénévole sur ce dossier), et Pierre Barge ont permis d'affiner ce projet et de déterminer une méthodologie de travail.

Le travail de l'AEDH sur cette question se décompose donc en quatre étapes. Dans un premier temps, afin de faire connaître sa position à ses membres, aux institutions européennes et aux partenaires de la société civile, l'AEDH a diffusé un communiqué de presse intitulé « Les violences faites aux Roms dans l'Union européenne doivent cesser » le 24 novembre 2011, à l'occasion d'un débat sur ce sujet en session plénière du Parlement européen. Dans un second temps, un travail de recherche a été engagé par une stagiaire au siège de l'AEDH, supervisée par Philippe Goossens et Aleksejs Dimitrovs, afin d'identifier les situations des Roms spécifiques à chaque pays membre, et d'alimenter un premier rapport thématique et synthétique. Ce rapport sera publié et diffusé en avril 2012, il fera un premier état des lieux de la situation et comprendra des recommandations à destination des Etats membres et des institutions européennes. Il s'agira ensuite, dans une troisième étape, de monter un projet plus substantiel pour poursuivre ces travaux, collecter des informations sur le terrain, dans l'objectif d'écrire un Livre noir détaillé des violences faites aux Roms. Ce projet sera envoyé à des fondations au printemps 2012 afin de solliciter un soutien financier. La quatrième étape du travail, la rédaction du Livre noir, dépendra donc du succès de ce projet européen auprès des fondations.

C'est dans le cadre de ces travaux de l'AEDH que des membres et bénévoles de l'AEDH ont assisté en 2011-2012 à diverses conférences sur les Roms et ont rencontré des associations travaillant dans ce domaine en Europe.

B. Conférences et rencontres

Tout en se concentrant sur l'écriture du rapport mentionnée précédemment, l'AEDH est

restée active au niveau de l'agenda des institutions européennes et a assisté à toutes les réunions, conférences et séminaires portant sur l'inclusion des Roms, afin notamment de collecter des informations pour son rapport, et d'établir des contacts utiles à celui-ci. Elle a notamment assisté à la conférence organisée par Open Society Foundations le 8 novembre 2011 au Parlement européen sur « Les stratégies d'inclusion des Roms au niveau national » où de nombreux députés européens et membres de la Commission européenne étaient présents.

Elle a également pris part à une table-ronde organisée par la Ligue des Droits de l'Homme belge à Bruxelles le 7 mars 2012 dont le sujet était « L'Union européenne et les Roms ».

Philippe Goossens, en charge avec Aleksejs Dimitrovs de superviser les travaux sur les violences faites aux Roms, s'est rendu à Berlin le 11 décembre pour assister à la conférence internationale intitulée « Welcome Home ? The situation of Romani in the European Union ». Cette conférence insistait sur des points que l'AEDH soutient pleinement à savoir l'importance de l'éducation, la fin de la discrimination envers les Roms sur le marché du travail, la liberté de circulation et mettre fin aux pratiques nationales partagées des expulsions. Philippe Goossens a par ailleurs pu lier des contacts avec Cornelia Ernst, députée européenne allemande du groupe GUE/NGL.

Le 27 février 2012, l'AEDH était présente au lancement du rapport du Commissaire pour les Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe intitulé « Les droits de l'Homme des Roms et des Gens du voyage en Europe ».

L'AEDH a, lors de ses voyages au cours de l'année 2011-2012, rencontré différentes organisations travaillant directement avec les Roms.

L'AEDH s'est tout d'abord rendue à Budapest en juin 2011, où elle y a rencontré deux organisations travaillant spécifiquement avec les Roms : the European Roma Rights Centre (ERRC) et le Bureau Légal de Défense pour les Minorités Ethniques et Nationales (NEKI), ainsi que Madame Angela Koczé, une chercheuse spécialisée sur les populations Roms et Madame Kinga Göncz, membre du Parlement européen du groupe S&D. L'idée du Livre noir sur les violences faites aux Roms a d'ailleurs émergé grâce aux rencontres faites à Budapest et les organisations rencontrées se disent prêtes à contribuer à l'élaboration du rapport.

En novembre 2011, l'AEDH est allée en Ecosse rencontrer son membre BEMIS et en Irlande du Nord, où elle a pu s'entretenir avec trois personnes du Multi-cultural resources Center, un centre d'accueil et de conseil pour les minorités vivant à Belfast. Elles ont fait part de leurs connaissances des conditions de vie des populations Roms dans cette ville et ont proposé de contribuer, en envoyant des informations à l'AEDH, à la recherche pour la rédaction du rapport.

Lors de son voyage en Pologne, en décembre 2011, l'AEDH a rencontré deux personnes de la Roma People Association, la plus grande et plus ancienne organisation travaillant sur les Roms dans ce pays. Cette organisation a montré avoir une connaissance très poussée des problématiques autour des violences et discriminations envers les Roms et s'est montrée intéressée pour être associée dans la mise en œuvre du projet Grundtvig, si celui-ci s'avérait être accepté par la Commission européenne.

PRIORITE V : L'ENFERMEMENT EN EUROPE

I. Groupe de travail « Privations de liberté »

A la suite de l'Assemblée générale 2011 dont le thème du séminaire abordait les questions relatives à l'enfermement en Europe, le groupe de travail – tout d'abord appelé groupe de travail « enfermement » puis renommé groupe de travail « privations de liberté » afin d'inclure toutes les formes d'enfermement – a été créé. L'AEDH est l'entité qui permet de réunir et d'animer le groupe qui est composé de différentes personnalités des associations membres : Claude Brulant, adhérent individuel de l'AEDH, Claude Weber,

Président d'ALOS-LDH et Damien Scalia de la LSDH qui forment le groupe d'animation de ce groupe de travail, ainsi que Angela Ciudad Carillo de l'APDHA, Petr Uhl du CHT, Femke Quagebeur de la LVM, Jaume Saura de l'IDHC, Serge Kollwelter d'ALOS-LDH, et Nicolas Frize, Stéphanie Calvo, Isabelle Denise et Catherine Teule de la LDH France. Le groupe est bien sûr ouvert à tous nos membres souhaitant le rejoindre.

Le 14 juin 2011, la Commission européenne a publié un **livre vert sur la détention**. Ce livre vert, tenant lieu de consultation publique de la Commission européenne, fut le point de départ pour la réflexion du groupe de travail « privation de liberté ». Le 21 juin 2011, l'AEDH publiait sa réaction à la publication du livre vert sous la forme d'un communiqué de presse, intitulé « Un livre vert – bien timide – sur les prisons ». Afin de préparer sa réponse à la consultation sur le livre vert, l'AEDH s'est rendue à la réunion organisée par la Commission européenne le 7 juillet 2011 qui avait pour but de recevoir les premiers avis de la société civile sur le livre vert. L'AEDH a profité de l'occasion pour diffuser son communiqué.

L'AEDH, ayant la volonté de faire participer ses associations membres à l'écriture de la réponse à la consultation, organisa la première réunion du groupe de travail « privation de liberté » le 7 octobre 2011 à Paris. C'est lors de cette réunion que se sont dessinées les grandes lignes de la réponse. Les membres du groupe de travail se sont ensuite partagé la rédaction de la réponse et le groupe d'animation s'est retrouvé à Bruxelles le 21 novembre 2011 pour finaliser la réponse qui a finalement été envoyée à la Commission le 29 novembre 2011. La réponse de l'AEDH à la consultation, disponible en français et anglais sur le site internet de l'AEDH, met en avant les points suivants : le défi d'une conciliation de l'espace juridique européen avec les droits fondamentaux; le problème de la détention préventive/provisoire ; les alternatives à l'enfermement ; la question de l'enfermement des mineurs ; les conditions d'enfermement des étrangers ; le contrôle des conditions de détention.

A la suite de celle-ci, l'AEDH a obtenu un **entretien avec le cabinet de Madame Viviane Reding**, Commissaire européenne à la justice, à la citoyenneté et aux droits fondamentaux, et a ainsi pu rencontrer Messieurs Telmo Balthazar et Michael Schotter, deux des membres du cabinet. Cet entretien s'est tenu dans les locaux de la Commission européenne le 30 novembre 2011. Il a permis un échange cordial et franc sur le contenu de la réponse à la consultation de l'AEDH, sur la vision de l'AEDH de la détention dans l'Union européenne et sur les perspectives de la Commission concernant les politiques à mettre en œuvre dans le domaine pénal. Ce rendez-vous constituait également pour l'AEDH un premier contact, très positif, avec le cabinet d'un Commissaire européen.

Les travaux du groupe de travail se sont poursuivis à la fin de l'année 2011 et au début de l'année 2012, avec pour objectif de collecter des informations sur l'enfermement auprès des organisations membres, d'organiser une conférence au Parlement européen sur ce thème, et d'élaborer un papier de positionnement politique de l'AEDH sur les privations de liberté. Un questionnaire à destination des ligues membres et un papier d'orientation ont ainsi été discutés lors d'une réunion du groupe de travail le 17 février 2012. Le groupe de travail se réunira à nouveau à la veille de l'Assemblée générale, le 26 avril, afin d'approfondir ces discussions.

II. Conférences

Dans le cadre de sa réflexion sur l'enfermement en Europe, l'AEDH se rend régulièrement aux conférences et séminaires abordant ces questions. On peut noter que cette année, l'AEDH a participé à un débat sur la détention provisoire organisé par Fair Trials International le 10 novembre 2011 ainsi qu'à la conférence de l'UNHCR sur les alternatives à la détention dans le cadre des procédures de demande d'asile le 16 novembre 2011.

Ces conférences et débats permettent à l'AEDH d'acquérir des informations importantes sur tous les types d'enfermement permis en Europe et d'inclure ces informations dans ses réflexions dans le cadre du groupe de travail.



PARTIE II :
REPERTOIRE D'ACTIVITES

I. Etre présent et acteur auprès des institutions européennes

A. Action au sein du Parlement européen

Le Parlement européen est l'un des principaux terrains d'action de l'AEDH, pour ne pas dire, le principal. C'est là que l'association est la plus visible. Cette visibilité s'est encore accrue en 2011 grâce aux activités organisées dans le cadre du groupe informel de parlementaires européens « amis de l'AEDH » et d'une meilleure présence de l'AEDH au sein du Parlement due aux nombreuses interventions du Président de l'AEDH ou d'autres membres du Bureau dans des conférences organisées par le Parlement. Ce développement ne s'atténuera pas en 2012 puisque l'AEDH poursuit et formalise ses activités avec le groupe des « amis de l'AEDH » qui ne fera que renforcer d'avantage la présence et l'influence de l'AEDH au sein du Parlement européen.

- **Les commissions régulières**

L'AEDH se rend au Parlement européen pour chaque commission parlementaire où un sujet a trait aux droits de l'Homme. Ainsi, elle assiste systématiquement aux réunions de la Commission « Libertés civiles, justice et affaires intérieures » (LIBE), où sont menées toutes les discussions ayant trait à l'immigration et à l'asile, à la gestion des frontières de l'Espace Schengen, à la protection des données, et à la sécurité intérieure de l'Union européenne c'est-à-dire particulièrement la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité. Entre juin 2011 et avril 2012, l'AEDH a pris part à 22 réunions de la Commission parlementaire LIBE.

L'AEDH assiste aussi de manière régulière aux réunions de la Commission « emploi et affaires sociales » (EMPL), pour toutes les questions en lien avec les droits économiques et sociaux, le droit du travail et sur la libre circulation des travailleurs. De façon plus ponctuelle, l'AEDH suit les activités des Commissions « affaires juridiques » (JURI), « droits de la femme » (FEMM), « développement » (DEVE), « droits de l'Homme » (DROI) et « culture » (CULT). Chacune de ces réunions fait l'objet d'un compte rendu minutieux qui reprend non seulement les débats mais auquel sont associés les documents liés à ces débats. Ces comptes-rendus sont envoyés de manière régulière aux membres du Bureau, et servent de socle d'informations solide pour les thèmes d'action de l'association.

De plus, à côté de ces comptes-rendus, sont réalisées des « fiches législatives » ayant pour but de synthétiser l'état de la procédure législative de chaque dossier. Ces fiches sont remplies après chaque réunion de la Commission par la personne ayant assisté aux débats. Ainsi il est très facile de savoir à quelle étape de la procédure et des débats est chaque dossier que suit l'AEDH.

- **Les auditions publiques**

Des auditions publiques sont organisées régulièrement au sein des commissions parlementaires. Ouvertes à tous, elles permettent aux citoyens européens de se saisir de sujets d'actualité et de comprendre comment se discutent des textes législatifs au sein des institutions européennes.

Les visiteurs, ou les représentants d'ONG comme l'AEDH ne peuvent prendre part aux débats que s'ils y sont invités par l'administration de la Commission parlementaire responsable de l'audition. Cependant, ils sont encouragés à soumettre leurs travaux sur les sujets abordés aux parlementaires présents.

Au cours de l'année, l'AEDH s'est également rendue à cinq auditions publiques organisées par la Commission « Libertés civiles, justice et affaires intérieures » :

- « Les cyber-attaques contre les systèmes d'information » (octobre 2011)
- « Responsabilité démocratique de la stratégie de sécurité intérieure et le rôle d'Europol, d'Eurojust et de Frontex » (octobre 2011)

- « Un régime européen d'asile commun d'ici 2012 ? Asile et réinstallation » (octobre 2011)
- « La mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'UE deux ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne » (novembre 2011)
- « La situation en Hongrie » (février 2012)

Elle a également assisté à une audition organisée par la Commission « Pétitions » :

- « Les plaintes en matière de droits de l'Homme » (octobre 2011)

Il est important de noter que dans le cadre de l'audition LIBE sur la situation en Hongrie, l'AEDH avait donné certains de ses contacts de représentants de la société civile hongroise. Ainsi, Balasz Denes, Directeur exécutif du Hungarian Civil Liberties Union (HCLU) que l'AEDH avait rencontré en juin 2011 lors de son voyage à Budapest, est intervenu lors de celle-ci. Il a pu apporter un regard objectif sur la situation en Hongrie dont certains des autres intervenants manquaient.

- **Les conférences organisées par les groupes politiques**

Au cours de l'année, les groupes politiques organisent au sein du Parlement européen de nombreuses conférences thématiques. Lorsqu'une conférence évoque un thème d'intervention de l'association, l'AEDH assiste aux discussions.

Il convient de noter la présence de l'AEDH aux conférences suivantes :

- « Conférence sur l'initiative européenne » (juin 2011), organisée par le groupe Les Verts
- « Politique migratoire de l'UE à la lumière de l'élargissement Schengen » (septembre 2011), organisée par les délégations roumaines et bulgares du groupe PPE
- « Migration : les droits des sans-papiers » (octobre 2011), organisée par le groupe S&D
- « Temps de travail et politique migratoire de l'UE : nouvelles attaques sur les droits des travailleurs » (octobre 2011), organisée par le groupe GUE/NGL et le Forum Social Europe

Chacune de ces conférences permet d'améliorer l'expertise de l'AEDH dans les domaines traités mais permet également aux représentants de l'AEDH de créer des contacts non seulement avec les parlementaires mais aussi avec les représentants de la société civile présents. C'est aussi l'occasion pour l'AEDH de diffuser ses prises de positions, communiqués de presse ou analyse, ce qu'elle a été en mesure de faire lors de l'audition de la GUE/NGL où elle a distribué son communiqué de presse sur l'analyse « immigration légale » qui a reçu un très bon accueil parmi les syndicats notamment. Par ailleurs, chacune de ces conférences a fait l'objet d'un compte-rendu archivé à l'AEDH.

- **Les intergroupes du Parlement européen**

L'AEDH, suivant les priorités dégagées lors de l'Assemblée générale de mai 2011, a été beaucoup moins active cette année au niveau de l'intergroupe « Services publics » où elle ne s'est rendue que deux fois.

Par contre, l'AEDH a été d'avantage active dans l'intergroupe appelé « Privacy Platform » pour lequel elle a suivi toutes les réunions, qui portent sur des questions de protection des données personnelles.

Pierre Barge est intervenu lors d'une réunion de l'intergroupe « extrême pauvreté et droits de l'Homme » le 30 novembre 2011. Dans son discours, il a mis en avant la situation des Roms au sein de l'UE, victimes de fortes discriminations et violences et la nécessaire intervention de la Commission européenne en tant que gardienne des Traités et donc des valeurs de l'Union.

- **Les groupe des députés européens « amis de l'AEDH »**

C'est cette année que l'AEDH a réellement développé et formalisé ses activités dans le cadre du groupe informel « amis de l'AEDH ».

Tout d'abord, comme évoqué dans la première partie de ce rapport, l'AEDH a organisé, avec la députée européenne Marie-Christine Vergiat une conférence, le 12 octobre 2011 au Parlement européen sur « Les conséquences et les répercussions des révolutions arabes sur les politiques de l'Union européenne » à laquelle plusieurs parlementaires du groupe participaient. Cette conférence a été un franc succès.

C'est également dans le cadre de ce groupe que l'AEDH a organisé, toujours en collaboration avec Marie-Christine Vergiat, un déjeuner avec quelques députés européens sur la question de la situation en Hongrie et de l'appropriation et l'action des institutions européennes à ce sujet, et spécifiquement celle de l'Agence des Droits Fondamentaux (FRA). Le déjeuner, qui se tenait le 15 février 2012 lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg, a rassemblé 4 députés européens, Pierre Barge et Knut Albrecht de l'AEDH ainsi que Balasz Dénès, Directeur exécutif du Hungarian Civil Liberties Union que l'AEDH avait rencontré en juin 2011 lors de son voyage en Hongrie. La réunion avait pour but de fournir aux députés présents une analyse détaillée et politique de la situation en Hongrie en ce qui concerne les droits de l'Homme. L'organisation d'un prochain séminaire dans le cadre des activités du groupe a été évoquée.

- **Autres conférences**

L'AEDH a été invitée, à un débat organisé par les députés européens Jan-Philip Albrecht et Franziska Keller, tous deux du groupe Les Verts au Parlement européen le 24 novembre 2011 dont le sujet était « 2 ans après le Programme de Stockholm, sur le chemin d'une Europe e-forteresse? ». Le séminaire, auquel Pierre Barge et Maryse Artiguelong ont assisté, était très ouvert et participatif. La question de l'Europe forteresse fut abordée sous deux aspects : du point de vue des migrations, une Europe de plus en plus repliée sur elle-même, dans laquelle les Etats réaffirment leur volonté de contrôler les flux migratoires dans leurs frontières nationales, et qui contrôle les flux migratoires entrant et se ferme aux populations nécessitant la protection internationale. La dimension protection des données personnelles fut aussi abordée puisque en plus de contrôler les flux en termes de chiffres, l'Europe les contrôle désormais en fichant les migrants.

L'AEDH a également participé à la table-ronde intitulée « Responding to boat arrivals and mixed migration flows in the Mediterranean: What role for the EU? » qui constituait une discussion entre députés européens et ONGs sur le rôle que l'Union européenne devait avoir suite aux révolutions arabes dans l'accueil des migrants et demandeurs d'asile.

Ces invitations à des débats au sein du Parlement européen directement avec les parlementaires montrent combien les positions de l'AEDH sont d'avantage prises en compte par les parlementaires européens.

B. Les relations avec la Commission européenne

Bien qu'elles soient, à ce jour, moins soutenues qu'au Parlement, les relations et interventions de l'AEDH auprès de la Commission européenne ne sont pas négligeables.

En effet, l'AEDH participe à toutes les réunions du Active European Citizenship Group, organisées par la DG Communication. Cette année, l'AEDH a participé à deux réunions de ce genre, l'une en juin 2011 et l'autre en décembre 2011. D'autre part, l'AEDH est présente aux réunions, séminaires et conférences organisés par la Commission, où elle est régulièrement invitée. Ces invitations illustrent la reconnaissance qu'ils ont à son égard. Comme expliqué dans la première partie de ce rapport dans la partie concernant les activités de l'AEDH en matière de protection des données personnelles auprès des institutions européennes, l'AEDH a participé au groupe de travail de la DG Affaires Intérieures sur « les futures options pour la rétention des données au sein de l'UE » qui avait lieu le 8 juin 2010. Elle s'est également rendue à la conférence « Un tour de chauffe pour l'initiative citoyenne » organisée par un des Vices-présidents de la Com-

mission européenne, Monsieur Maros Sefcovic, le 26 janvier 2012.

Par ailleurs, l'AEDH est active lorsque la Commission fait appel à la société civile dans le cadre de consultations publiques.

L'AEDH a cette année répondu à trois consultations publiques lancées par la Commission européenne. Elle a tout d'abord répondu une consultation en matière de migration au mois de juin 2011, portant elle sur « L'approche globale sur la question des migrations », cette consultation ayant débouché à l'adoption le 18 novembre 2011, par la Commission européenne, de la Communication « Approche globale de la question des migrations et de la mobilité ». Elle a ensuite répondu, dans le cadre de son groupe de travail « privation de liberté » à la consultation portant sur le livre vert de la Commission européenne de juin 2011 sur la détention. Cette réponse, soumise au mois de novembre 2011 a permis à une délégation du groupe de travail « privation de liberté » de rencontrer deux membres du cabinet de la Commissaire à la Justice et aux Droits fondamentaux Madame Viviane Reding le 30 novembre. Enfin, l'AEDH a répondu, fin février 2012, à la consultation de la Commission portant sur la révision de la directive européenne régulant le regroupement familial.

Les réponses à ces consultations sont décrites plus précisément dans la première partie de ce rapport, dans les parties relatives d'une part à la priorité immigration et à la priorité enfermement d'autre part.

C. Le Comité Economique et Social Européen (CESE) et le Groupe de Liaison de la société civile du CESE

L'AEDH est membre du groupe de liaison de la société civile du Comité Economique et Social Européen depuis 2007. Elle y représente le secteur des droits de l'Homme. Le groupe de liaison est un lieu de dialogue et de propositions initié par le CESE où siègent des membres du CESE et des représentants des ONG des grands secteurs de la société civile. Une coprésidence est assurée, d'une part par le président du CESE et d'autre part par un représentant des organisations de la société civile, actuellement, Jean-Marc Roirant.

Sur l'année 2011-2012, l'AEDH s'est rendue à huit réunions du Groupe de Liaison.

Le Groupe de Liaison a fixé comme l'une de ses priorités pour 2011 « Le développement durable et le bien-être du citoyen », en prévision du sommet Rio+20. C'est dans ce cadre que l'AEDH s'est rendue, en mars 2011, à une conférence organisée par le Groupe de Liaison sur le développement durable. Ce thème n'appartenant pas à ses priorités, l'AEDH n'a pas participé à la rédaction du papier d'analyse du groupe sur le développement durable. En 2012, le thème de travail du groupe de liaison est le dialogue et la participation avec la société civile au niveau européen et l'AEDH entend apporter son expertise et son expérience aux activités organisées autour de ce thème (en particulier la Journée de la Société civile au CESE qui se tiendra le 8 mai 2012).

En lien avec ce thème, au sein du groupe de liaison a été créée une alliance d'ONG pour l'année 2013 sur les citoyens, dont l'objectif est d'apporter le point de vue et les réflexions de la société civile sur la citoyenneté et sur l'organisation de cette année européenne à la Commission européenne. L'AEDH est bien évidemment membre de cette alliance et entend y peser de tout son poids pour que cette année 2013 soit à la hauteur des enjeux sur la citoyenneté.

L'AEDH se rend également régulièrement à des conférences organisées par le CESE. En 2011-2012, l'AEDH a participé au Symposium CESE – ONGs Euromed le 9 septembre 2011. Elle était aussi présente le 26 janvier 2012 à une audition publique du CESE sur l'initiative citoyenne ainsi que le 23 février 2012 à la « Troisième journée de la société civile ».

D. L'Agence des droits fondamentaux

L'AEDH est membre de la Plateforme des Droits Fondamentaux de la FRA. Cette Plateforme est partie intégrante de l'Agence des Droits Fondamentaux créée par le règlement du 15 février 2007. Elle fonctionne aujourd'hui comme un ensemble de représentants d'organisations de la société civile, nationales et réseaux nationaux et fait des propositions concernant le programme de travail et les actions de l'Agence. La plateforme se réunit une fois par an à Vienne, sous la forme d'un Forum de la société civile, comprenant des conférences et débats sur la situation des droits de l'Homme dans l'Union européenne et sur les activités de l'Agence. L'AEDH prendra part cette année à la conférence annuelle de la plateforme de 2012 qui se déroulera les 19 et 20 avril et portera sur deux sujets transversaux : la coopération entre les institutions nationales de droits de l'Homme et la société civile et les discriminations multiples et croisées.

Pierre Barge est également membre du Comité consultatif de la Plateforme, qui se compose de neuf membres et qui se réunit régulièrement à Vienne. Ce panel a un rôle de conseil auprès du Directeur de la FRA pour la coordination de la Plateforme des Droits Fondamentaux et l'organisation des événements. Ils sont régulièrement consultés en dehors des réunions à Vienne, par téléphone et particulièrement par voie électronique. Pierre Barge s'est rendu à Vienne les 19 et 20 septembre pour une réunion du Comité consultatif. Lors de la conférence annuelle d'avril 2012 aura lieu l'élection pour renouveler les membres du Comité consultatif, élection à laquelle Pierre Barge est candidat.

Outre son travail au sein de la Plateforme, l'AEDH participe également aux conférences organisées par la FRA. Ainsi, Pierre Barge et une des permanentes de l'AEDH ont assisté à la conférence annuelle de la FRA qui s'intéressait cette année au thème « Dignité et droits des migrants en situation irrégulière », première fois qu'un tel sujet était abordé au niveau institutionnel, ce qui fut salué par l'AEDH. Cette conférence a eu lieu les 21 et 22 novembre 2011 à Varsovie. Le contenu des débats et les apports pour l'AEDH de cette conférence sont détaillés dans la première partie de ce rapport dans la priorité immigration.

En outre, l'AEDH diffuse largement les rapports et prises de position ou études de la FRA. En effet, chaque publication de l'Agence fait l'objet d'un « infoflash » envoyé à tous les membres de l'AEDH.

E. Conseil de l'Union – présidence de l'UE

L'AEDH assure auprès du Conseil de l'Union européenne et du Conseil européen une relation qui consiste essentiellement en un suivi des activités car il est la plupart du temps difficile d'être informé en amont des moments de prise de décision.

L'AEDH a cependant participé à une manifestation organisée par la Présidence hongroise de l'Union européenne début juin 2011, le *European Civil Meeting* qui réunissait près de 400 personnes de la société civile européenne. Cette conférence étudiait les modes de participation civique pour les citoyens et pour les organisations de la société civile. Ce déplacement a permis à l'AEDH de tisser des liens avec la société civile hongroise, en particulier en parallèle de la conférence organisée par la Présidence.

De plus, et ce pour la première fois, l'AEDH a été contactée directement, à la suite de la publication en janvier 2012 d'un communiqué de presse sur la question des PNR par la représentation permanente suédoise auprès de l'Union européenne. Comme expliqué dans la première partie du rapport dans la priorité protection des données personnelles, c'était la première fois que l'AEDH avait l'occasion d'exercer une influence sur une personne travaillant directement dans le cadre des négociations au sein des groupes de travail du Conseil sur la justice et les affaires intérieures (Conseil JAI).

II. Les réseaux européens d'ONG

L'AEDH est de plus en plus représentée dans les réseaux présents à Bruxelles. Elle prend part à différents réseaux d'ONG et agit avec certains d'entre eux de manière plus approfondie lorsque leurs objectifs s'avèrent être en conformité avec ceux de l'AEDH.

Tout au long de l'année, elle assiste aux réunions organisées par les ONG et réseaux basés à Bruxelles. Cette proximité avec les associations et autres lobbies travaillant également au niveau de l'Union européenne permet à l'AEDH de se tenir informée et de constituer une documentation regroupant les points de vue convergents ou divergents sur tel ou tel sujet. Ces réunions favorisent les débats et les réflexions sur les thèmes d'activités de l'AEDH. Elles permettent aussi d'envisager des actions communes. Elle déplore parfois son manque de temps et de moyens pour s'investir un peu plus avec certains partenaires. Cependant, dans l'état actuel des choses, ces réunions et autres rencontres permettent à l'AEDH de se faire connaître, de tisser des liens, et d'entretenir des relations dans le but de monter des actions communes. Cette année, l'AEDH a pris part à quelques actions communes qui seront détaillées ci-après.

A. Réunions dans les réseaux dont l'AEDH est membre

- **Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme**

L'Assemblée générale du REMDH n'ayant lieu que tous les trois ans, c'est lors de celle qui se déroulera du 31 mai au 3 juin 2012 à Copenhague que le REMDH votera pour que l'AEDH devienne membre de plein exercice de celui-ci car jusque là, l'AEDH n'en était que membre observateur. Pour autant, l'AEDH était tout de même impliquée dans certaines activités et actions du REMDH.

Tout d'abord, l'AEDH participe activement à deux groupes de travail du REMDH : le groupe « asile et immigration », auquel Catherine Teule, Vice-présidente de l'AEDH prend part, à raison de deux ou trois réunions par an; et le groupe « genre », auquel Knut Albrecht, Secrétaire Général de l'AEDH, participe. L'AEDH a par ailleurs assisté à la conférence du REMDH le 21 novembre 2011 sur « Les politiques de l'Union européenne et l'égalité des genres dans la région Euro-méditerranéenne ».

Cette année, l'AEDH a également participé à une mission de soutien à Doros Polykarpou, Directeur exécutif de KISA, organisation chypriote de défense des droits de l'Homme que Knut Albrecht avait rencontré pour l'AEDH en septembre 2011. En effet, Doros Polykarpou est accusé d'avoir « instigué des émeutes » et de « participation à un rassemblement illégal » par le gouvernement chypriote à la suite du Rainbow Festival qui avait lieu le 5 novembre 2011. En juillet 2011, le REMDH, PICUM, ENAR et Migreurop s'étaient déjà rendus sur place afin de rencontrer le Ministre de la justice chypriote. En décembre 2011, une deuxième délégation a été envoyée à Chypre à l'occasion de la première audience du procès contre Monsieur Polykarpou. L'AEDH n'a pu se rendre à Chypre mais a soutenu l'action en signant deux lettres envoyées au préalable aux représentants du gouvernement chypriote. Un communiqué de presse à la suite du déplacement a également été rédigé, l'AEDH en étant signataire. C'est dans ce cadre qu'une conférence internationale sur la criminalisation des défenseurs des droits des migrants sera organisée plus tard dans l'année. L'AEDH soutiendra toute action faite pour défendre les droits de Doros Polykarpou et prendra part aux actions menées dans ce cadre.

- **La Plateforme non-gouvernementale Euromed**

L'AEDH a intégré la Plateforme en 2009. Cette plateforme réunit des réseaux régionaux et locaux qui agissent pour la défense des droits de l'Homme tout autour du bassin méditerranéen.

Dans le cadre de ses activités portant sur l'analyse des conséquences des révolutions arabes sur les politiques de l'Union européenne, l'AEDH a participé, comme expliqué précédemment dans ce rapport, à la conférence organisée par la Plateforme à Rabat, les 9, 10 et 11 décembre 2011 qui portait sur « Les jeunes et la transition démocratique

dans la région méditerranéenne ».

- **Forum civique européen**

Créé en 2005, le Forum civique européen s'est constitué en association en 2006. Par le passé, l'AEDH a été membre du Bureau. Elle est aujourd'hui membre du Conseil d'Administration. Pierre Barge a d'ailleurs participé à la réunion du bureau du FCE le 12 décembre 2011. Cette année, les Journées Civiques Européennes envisagées à l'automne 2011 n'ont finalement pas eu lieu. Elles ont été remplacées par le *European Civil Meeting* à Budapest en juin 2011 auquel l'AEDH a participé.

Par ailleurs, l'AEDH a participé aux activités organisées par le FCE dans le prolongement de sa campagne pour l'établissement d'un statut européen pour les associations, fondations et mutuelles européennes. Cette campagne, dont la première étape a abouti à l'adoption d'une déclaration écrite par le Parlement en février 2011, se poursuit grâce à la mobilisation des associations au sein de l'alliance EASEA. Dans ce cadre, l'AEDH a participé à un cocktail au Parlement européen le 12 juillet 2011 pour le lancement du Manifeste pour l'établissement d'un statut européen de l'association européenne.

B. Réseaux avec lesquels l'AEDH travaille

- **Human Rights and Democracy Network (HRDN)**

Ce réseau informel regroupe des ONG œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie. Il regroupe un nombre assez élevé d'ONG présentes à Bruxelles.

Les travaux sont menés par une troïka élue lors de l'Assemblée générale. Les membres du réseau travaillent le plus souvent sur les relations entre l'Union européenne et les pays tiers, aussi les discussions menées au sein du réseau touchent souvent la question des droits de l'Homme en dehors de l'Union européenne.

Cependant, en 2009, l'AEDH a intégré le groupe de travail « Fundamental Rights Agency ». Pierre Barge est d'ailleurs intervenu en mai 2011 lors de la réunion mensuelle de HRDN afin de présenter les travaux menés au sein de l'Advisory panel de la FRA et dans le but de réfléchir à une possible action en 2012, année d'évaluation des activités de l'agence.

- **Plateforme des ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'UE**

L'AEDH fait partie de la plateforme des ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'Union européenne. Cette plateforme est un groupe informel d'ONG présentes à Bruxelles. Elle se réunit tous les 3 mois environ. Elle est coordonnée actuellement par UNHRC, initiateur en 1994 de la plateforme. De nombreuses ONG œuvrant dans le domaine de l'asile et l'immigration en sont membres (AI, ECRE, ENAR, PICUM, Caritas Europe, JRS, Solidar, MdM, HRW, MPG, et bien d'autres).

Cette plateforme est divisée en deux sous-groupes : le sous-groupe « asile », coordonné par ECRE (European Council on Refugees and Exiles) et le sous-groupe « migration », coordonné par MPG (Migration Policy Group). L'AEDH a cette année, en plus de la petite dizaine de réunions de la plateforme complète et des sous-groupes, pris part à des initiatives particulières, notamment à un groupe spécifique formé pour réfléchir sur la réponse à la consultation regroupement familial comme décrit dans la première partie de ce rapport sous la priorité immigration ainsi qu'à un autre groupe spécifique travaillant lui sur le cadre pluriannuel 2014-2020 pour les affaires intérieures.

- **European Network Against Racism (ENAR)**

Depuis plusieurs années maintenant, l'AEDH est membre d'ENAR à travers le groupe de coordination Union européenne du réseau ENAR, qui regroupe des réseaux européens impliqués dans la lutte contre le racisme et les discriminations dans l'Union européenne. La coordination est une des composantes du réseau au même titre que les coordinations nationales. Elle est actuellement animée par Saida Ounissi de FEMYSO. L'AEDH a participé cette année à la réunion de coordination d'ENAR le 3 novembre 2011 où chaque organisation exprimait dans quelle mesure elle comptait s'engager dans ENAR puis les perspectives futures du réseau ont été abordées.

- **CELSIG Le Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général**

L'AEDH est membre du CELSIG et participe à la plupart des réunions du réseau. Lieu de réflexion et d'action, le CELSIG regroupe des représentants d'ONG, de centres de recherche et de syndicats. L'AEDH suit ses travaux dans le cadre de ses activités de veille et de monitoring.

- **Forum Social Européen**

L'AEDH est également présente au sein du Forum Social Européen. Elle participe aux discussions entretenues par mail sur la liste de diffusion du Forum. Depuis l'annulation du FSE d'Istanbul en 2010, le FSE ne s'est pas réuni à nouveau.

- **FEANTSA**

FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales travaillant avec les Sans-abri, lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe. L'AEDH prête particulièrement attention à leur travail puisqu'ils sont le seul réseau à se concentrer exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen. L'un des thèmes de travail de l'AEDH étant la protection des droits sociaux, l'AEDH essaie d'établir une relation plus étroite avec FEANTSA. Elle participe d'ailleurs régulièrement à ses activités et a notamment pris part à la conférence intitulée « Citoyenneté de l'UE, sans-abrisme et libre circulation » qui avait lieu le 8 février 2012 au Parlement européen. L'AEDH a également côtoyé la FEANTSA durant toute l'année dans le cadre de ses activités relatives à la directive emplois saisonniers – FEANTSA ayant décidé de s'intéresser d'avantage aux questions migratoires – et dans le cadre du sous-groupe migration de la plateforme des ONG.

- **ATD Quart Monde**

Le Mouvement ATD Quart Monde, ONG œuvrant au niveau mondial, lutte pour les droits de l'Homme, avec l'objectif de garantir l'accès des plus pauvres à l'exercice de leurs droits et d'avancer vers l'éradication de l'extrême pauvreté. L'AEDH a à nouveau participé cette année à l'Université populaire de l'association ATD-Quart-monde « Tous citoyens pour une Europe active contre la misère » le 5 mars 2012.

- **La Confédération Européenne des Syndicats ETUC-CES**

La CES, qui représente aujourd'hui 83 organisations syndicales dans 36 pays européens, est un réseau dont on ne peut ignorer l'importance sur la scène européenne. En effet, la CES intervient dans de nombreux domaines et organise un très grand nombre de manifestations. C'est pourquoi l'AEDH pense qu'il est primordial d'instaurer de bonnes relations de travail avec la CES, notamment dans le domaine des droits économiques et sociaux. C'est dans ce cadre que l'AEDH prend activement part aux réunions de la *Joint Social Conference*. L'AEDH était notamment présente à la Conférence de Printemps de JSC organisée à Bruxelles les 29 et 30 mars 2012.

- **PICUM**

PICUM, la Plateforme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers, est une organisation non gouvernementale basée à Bruxelles qui vise à promouvoir le respect des droits humains à l'égard des sans-papiers en Europe. L'AEDH entretient de très bonnes relations avec leurs représentants avec Bruxelles et est régulièrement invitée à assister aux conférences qu'ils organisent. Les relations entre PICUM et l'AEDH se sont encore un peu plus approfondies cette année.

L'AEDH a d'une part continué de travailler étroitement avec PICUM et d'autres ONG dans le cadre du groupe de travail sur la directive emplois saisonniers. Elle a également participé à la conférence sur la situation des « Femmes migrantes sans-papiers en Europe : concilier les réalités locales et la politique de l'UE » les 12 et 13 décembre 2011.

Pierre Barge et une des permanentes de l'AEDH ont aussi rencontré Michele Levoy, Directrice de PICUM dans leurs locaux, le 12 janvier 2012 afin de discuter des possibilités de projets communs. Pendant la rencontre, qui a duré près de trois heures, de nombreux thèmes ont été abordés : la situation des Roms dans l'Union européenne, organisation d'une conférence sur les recours collectifs pour faire respecter les droits sociaux des travailleurs migrants, la situation des mineurs sans-papiers, futurs projets de la FRA et appel à projet EPIM (European Program on Integration and Migration).

- **Migreurop**

Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont les thèmes d'action privilégiés sont les migrations internationales. Il dénonce vigoureusement les politiques européennes d'enfermement de migrants. L'AEDH a notamment signé le communiqué inter-associatif lancé par Migreurop et publié le 28 juillet 2011 intitulé « Méditerranée : L'OTAN porte enfin secours à des migrants naufragés, l'UE refuse de les accueillir ». Migreurop est également l'un des promoteurs de la campagne de soutien à Doros Polykarpou, Directeur de KISA, à laquelle l'AEDH prend part.

- **CEDAG**

L'AEDH a été invitée à assister ainsi qu'à intervenir lors de la table-ronde du 23 septembre 2011 organisée par le CEDAG qui portait sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Pierre Barge a souligné, dans son discours, l'importance d'une citoyenneté européenne basée sur la résidence et non sur la nationalité et l'importance de la mise en place de mécanismes permettant l'application effective de la Charte des droits fondamentaux.

En outre, l'AEDH a accepté d'être partenaire sur un projet déposé auprès de la DG affaires intérieures de la Commission européenne par le CEDAG intitulé « Together for integrated communities ». Ce projet, relevant du Fonds européen pour l'Intégration des ressortissants non-communautaires a trois objectifs majeurs : améliorer la perception du public sur la migration et la diversité ; améliorer la gestion de la diversité dans les banlieues et améliorer la participation des immigrants dans tous les aspects de la vie publique.

La Commission européenne devrait faire savoir en mai ou juin 2012 si le projet a été retenu.

C. Autres conférences thématiques

Outre les conférences évoquées dans la première partie de ce rapport, liées aux priorités thématiques de l'AEDH, ainsi que celles évoquées dans le cadre des activités liées à la présence de l'AEDH auprès des institutions européennes ou à l'appartenance de l'AEDH à certains réseaux d'ONG, l'AEDH se rend régulièrement à d'autres conférences thématiques, abordant des sujets sur lesquels elle mène des activités de veille et de monitoring.

- **« Femmes d'Europe et initiative citoyenne »**

Cette conférence, qui analysait le rôle et la place des femmes dans l'initiative citoyenne, a eu lieu le 21 septembre au Parlement européen et était organisée par la Fondation Robert Schuman.

- **« International Right to Know Day »**

Ce séminaire, qui avait lieu le 28 septembre 2011 au Parlement européen, était organisé par le Médiateur européen. Cette conférence avait pour but d'établir des bonnes pratiques pour développer des mécanismes afin d'assurer plus de transparence et un droit effectif pour l'accès à l'information. Des propositions de réforme des politiques européennes ont été avancées.

- **« Towards a “common European space” for Human rights? »**

Le Bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles a invité l'AEDH à assister à un « breakfast briefing », le 10 janvier 2012 durant lequel la question de savoir si l'Union européenne et le Conseil en Europe était en mesure d'œuvrer ensemble pour la mise en place d'un espace européen des droits de l'Homme a été soulevée. La rencontre réunissait des parlementaires du Parlement européen mais aussi de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

- **« Income, Commons and Democracy : European Forum »**

Cette conférence organisée à Rome en février 2012 par Alternatives Européennes et son membre italien ARCI, consistait en trois jours de séminaire auxquels près de 40 organisations, réseaux et mouvements sociaux participaient. Joséphine D'Angelo, adhérente individuelle de l'AEDH y représentait celle-ci. Le forum avait pour but de réfléchir à la mise en place d'une campagne européenne sur les revenus minimums communs en se basant notamment sur la nouvelle opportunité d'action que constitue l'instrument de l'initiative européenne.

La mise en place de cette campagne sera approfondie lors de prochains séminaires qui auront lieu au Royaume-Uni, en Bulgarie, en Roumanie et en France dans les mois suivants.

III. Les rapports avec les membres de l'AEDH

L'une des lignes directrices de l'action de l'AEDH est de multiplier les échanges avec ses membres et de renforcer et d'animer son réseau. Lors de chacun de ses déplacements, l'AEDH prend contact avec son membre national pour des visites, des rencontres, des discussions et des actions communes. Ces rencontres avec les personnes travaillant dans les ligues membres de l'AEDH sont l'occasion d'échanges très riches qui aident à mieux connaître l'action des membres sur le terrain mais aussi l'occasion d'expliquer l'action de l'AEDH sur Bruxelles et l'occasion de mieux comprendre les attentes réciproques.

L'autre objectif principal de l'AEDH est de constituer un réseau européen d'associations de défense des droits de l'Homme qui soit représentatif de la diversité de l'Union Européenne. Par un réseau plus développé et plus large, l'AEDH cherche à toucher toujours plus de citoyens européens par l'intermédiaire de ses membres. C'est dans cette perspective que l'AEDH continue d'établir des contacts avec de nouvelles associations dans le but de s'implanter dans les pays européens où elle n'est pas représentée.

L'enthousiasme démontré par ses adhérents individuels a également conduit l'AEDH à rencontrer certains d'entre eux pour discuter des modalités d'investissement dans les activités de l'association.

A. Avec les membres de l'AEDH

- **Visites et rencontres**

- * ***Ligue des Droits de l'Homme (France) (LDH)***

L'AEDH a rencontré à diverses reprises les élus et les permanents de la LDH à Paris, notamment au début de l'année 2012 pour travailler sur plusieurs projets européens en cours d'élaboration mais aussi lors de réunions de l'AEDH organisées dans les locaux de la LDH française (comme ce fut le cas pour la réunion du groupe de travail « privation de liberté » en octobre 2011).

L'AEDH a également travaillé avec Catherine Teule, membre du Bureau, de façon rapprochée puisqu'elle est en charge du thème asile et qu'elle supervise donc le travail des permanentes et des stagiaires sur ce thème. Elle a notamment participé à l'élaboration de la note sur la directive « accueil ».

- * ***Ligue des Droits de l'Homme – Action Luxembourg Ouvert et Solidaire (ALOS-LDH)***

L'AEDH a rencontré plusieurs fois à Bruxelles Serge Kollwelter ainsi que Claude Weber, président de LDH-ALOS, pour travailler sur différents projets de l'AEDH. En effet, en tant que membre du Bureau de l'AEDH, Serge Kollwelter s'était porté volontaire pour travailler sur les questions de migration. Il est en conséquence venu plusieurs fois à Bruxelles afin de collaborer avec les permanentes sur deux thèmes principaux : la note sur le « paquet immigration légale » de la Commission européenne et la réponse à la consultation de la Commission sur le regroupement familial.

En outre, l'assemblée générale 2011 de l'AEDH s'était tenue dans les locaux d'ALOS-LDH.

- * ***Internationale Liga für Menschenrechte (ILMR)***

L'AEDH a rencontré à maintes reprises Knut Albrecht, représentant de l'Internationale Liga für Menschenrechte, à Bruxelles, aussi bien dans le cadre de conférences que pour travailler au siège. Le siège a notamment été en contact avec Knut Albrecht lors des événements organisés dans le cadre du groupe des « amis de l'AEDH ». En outre, l'AEDH a été amenée à traduire un slogan dans 23 langues différentes pour son membre allemand dans le cadre d'une manifestation qu'ils organisaient le 27 janvier 2012 pour la commémoration de la fermeture du camp d'Auschwitz devant le musée d'Histoire de Berlin.

*** Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA)**

L'AEDH a rencontré deux fois Angela Ciudad de l'IDHC : en octobre 2011 à Paris et en février 2012 à Bruxelles. Ces deux rencontres se sont faites dans le cadre de réunions du groupe de travail « privation de liberté » mais les activités, actualités et projets de l'IDHC ont été abordés.

*** Black and Ethnic Minorities In Scotland (BEMIS)**

L'AEDH a été en Ecosse au mois de novembre 2011 afin d'y rencontrer son membre, BEMIS. Tanveer Parnez, Directrice du développement national et membre du Bureau de l'AEDH a accueilli les représentants de l'AEDH dans leurs locaux et leur a présenté Rami Ousta, Directeur de BEMIS ainsi que le reste de l'équipe (une dizaine de salariés). Tanveer Parnez a ensuite présenté les actualités de BEMIS ainsi que la façon dont l'organisation fonctionne. Pierre Barge et une des permanentes de l'AEDH ont également pu discuter en détails du système légal et politique écossais avec Hugh O'Donnell, en charge des questions d'égalité et ancien député au Parlement écossais. Ils ont aussi rencontré Fiach OBroin-Molloy, chargé de projet travaillant sur un projet spécifique sur les thèmes de l'handicap et de l'identité.

Le projet Grundtvig pour lequel BEMIS sera à nouveau partenaire en 2012 a également été discuté.

*** Otwarta Rzeczpospolita**

C'est lors de son voyage en Pologne au mois de novembre 2011 que l'AEDH a rencontré trois membres du Bureau de sa ligue polonaise. Ils ont présenté leurs activités récentes (campagnes anti-discrimination dans les écoles, campagne « Society against hate »), les actualités en matière de droits de l'Homme dans leur pays (reconnaissance légale d'un groupe néo-nazi et la montée de l'extrême droite, hausse des discriminations envers les Roms notamment). L'AEDH a présenté quant à elle ses activités actuelles et projets futurs et de quelle façon Otwarta pourrait y être associée.

*** Liga Italiana dei diritti dell'Uomo (LIDU)**

Au mois de décembre 2011, Pierre Barge s'est rendu à Rome afin d'assister et de remettre le prix de la LIDU aux citoyens de Lampedusa pour leur solidarité avec les migrants arrivant des pays du sud de la Méditerranée suite aux révolutions arabes.

A cette occasion, le Président de l'AEDH a rencontré certains membres du Bureau de la LIDU dont Alfredo Arpaia, Président de celle-ci. Il a aussi pu discuter avec Joséphine d'Angelo, adhérente individuelle de l'AEDH qui la représente parfois dans certaines conférences en Italie auxquelles aucun membre du Bureau de l'AEDH ne peut aller.

*** Malta Association of Human Rights (MAHR)**

Catherine Teule et Pierre Barge ont rencontré, à des moments différents (décembre 2011 et janvier 2012) David Busutill, Président de MAHR. Lors de leurs rencontres, la situation des droits de l'Homme en Hongrie a été évoquée et notamment plusieurs actualités : racisme très présent, loi qui reconnaît l'individu dès sa conception, privatisation des transports en commun et instauration de discriminations tarifaires entre les nationaux et les étrangers, expulsion des ressortissants serbes et de croates.

David Busutill a également donné les coordonnées de Neil Falzon, Président d'ADITUS (association ayant contacté l'AEDH, voir ci-dessous) et s'est engagé à transmettre des contacts de personnalités en Sicile, Slovaquie et Roumanie avec qui l'AEDH pourrait rentrer en contact.

*** Comité Helsinki Tchèque (CHT)**

L'AEDH a rencontré Petr Uhl, son contact au sein du CHT lors de la réunion du groupe de travail « privation de liberté » à Paris en octobre 2011 mais aussi en République tchèque où Pierre Barge s'est rendu entre le 3 et 6 mars 2012 afin de préparer l'Assemblée Générale 2012 de l'AEDH qui se déroulera à Brno. Lors de ce voyage, Pierre Barge et Anna Sabatova, Présidente du CHT se sont rendus dans cette ville pour régler différentes questions liées à l'organisation de l'Assemblée générale.

- **Invitations à des conférences**

L'AEDH répond avec enthousiasme aux invitations lancées par ses membres. C'est dans ce cadre que Pierre Barge a été invité par la LIDU à remettre le prix de celle-ci aux citoyens de Lampedusa pour leur solidarité avec les migrants arrivant des pays du sud de la Méditerranée suite aux révolutions arabes (voir ci-dessus).

B. Contacts avec de nouveaux membres

Chaque déplacement dans un pays de l'Union, à l'occasion de rencontres avec ses membres, de séminaires, conférences ou autres, est pour l'AEDH une opportunité de prendre des contacts avec des organisations ou des personnalités susceptibles de devenir membres actifs ou individuels de l'AEDH et/ou de participer à la mise en place d'une structure permanente de défense des droits de l'Homme au niveau national ou régional.

- **Hongrie**

Lors de son voyage en Hongrie en juin 2011, l'AEDH y a rencontré quatre associations : trois travaillant particulièrement sur la question des Roms avec qui il a été convenu d'échanger dans le cadre du projet de rapport sur les violences faites aux Roms et sur la situation inquiétante de réforme de la constitution hongroise (le European Roma Rights Centre, le Legal Defence Bureau for National and Ethnic Minorities (NEKI) et le Hungarian Civil Liberties Union (HCLU)). L'AEDH a gardé de très bons contacts notamment avec le Directeur exécutif du HCLU, Balasz Dénès qui est venu présenter la situation en Hongrie suite à la réforme de la constitution lors du repas du 15 février avec les députés européens dans le cadre du groupe des « amis de l'AEDH ». La possibilité pour le HCLU d'intégrer le réseau de l'AEDH sera examinée.

La quatrième organisation que l'AEDH a rencontré à Budapest est le Hungarian Helsinki Committee (HHC), co-présidé par Andras Kadar avec qui Pierre Barge et l'une des permanentes de l'AEDH ont discuté. Le HHC est une organisation assez généraliste, les discussions ont donc porté sur différents sujets (enfermement, réforme de la constitution en Hongrie, situation des Roms) mais aussi sur leur mode d'action. Le HHC s'est montré intéressé à l'idée de rejoindre le réseau de l'AEDH, et le directeur portera cette question à leur assemblée générale.

- **Chypre**

Knut Albrecht s'est rendu en septembre 2011 à Chypre. Il y a rencontré Doros Polykarpou, Directeur exécutif de KISA, qui fait aujourd'hui face à des poursuites judiciaires expliquées précédemment dans ce rapport. Ils ont discuté d'une possible collaboration sur les thèmes de l'asile et de l'immigration. Doros Polykarpou a également proposé à l'AEDH de s'associer à l'organisation d'un congrès sur l'immigration qui devait avoir lieu à Chypre en décembre. En raison des poursuites judiciaires à l'encontre de Doros Polykarpou, ce congrès n'a finalement pas eu lieu.

Knut Albrecht a également rencontré Eliza Savvidou, Médiatrice nationale et George P. Crassas, chef de l'administration. Knut Albrecht a présenté les différents domaines d'activités de l'AEDH et la médiatrice a fait de même. Elle nous informe qu'une nouvelle organisation est en train de naître et qu'elle nous tiendra informée des suites.

- **Royaume-Uni**

L'AEDH, lors de son voyage en Ecosse, a rencontré, outre BEMIS son membre, la Scottish Human Rights Commission basée à Edimbourg avec qui il a été convenu de rester en contact afin d'échanger des informations sur l'adoption, par le Royaume-Uni, d'une Bill of Rights, qui remplacerait le Human Rights Act de 1998 par l'intermédiaire duquel la Convention européenne des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe est applicable.

L'AEDH a profité de ce voyage en Ecosse pour se rendre également en Irlande du Nord

où elle a rencontré trois organisations : le Committee on the Administration of Justice (CAJ) mais qui ne travaille que peu sur les problématiques européennes mais avec qui l'AEDH restera en contact sur le thème de l'enfermement notamment ; la Northern Ireland Human Rights Commission ainsi que le Law Centre de Belfast qui fournit une aide sociale et juridique sur de nombreuses questions et notamment en matière d'asile et d'immigration. Les personnes du Law Centre ont paru très intéressées par les problématiques européennes sur l'immigration et l'asile et ont souhaité rester en contact avec l'AEDH afin de prendre conscience de l'impact des politiques européennes sur les politiques nationales.

- **Pologne**

Outre son membre, l'AEDH a rencontré trois organisations à Varsovie lorsqu'elle y est allée en novembre 2011.

La Helsinki Foundation for Human Rights in Poland (HRHR) avec qui un contact a été établi grâce aux relations préexistantes entre Pierre Barge et Dominika Bychawska, également élue dans le cadre du comité consultative de la FRA, qui travaille sur des thèmes européens notamment, s'est dite intéressée pour travailler sur certains sujets spécifiques avec l'AEDH dans un premier temps et pour assister à l'assemblée générale d'avril 2012 avant de réfléchir à une possible candidature auprès de l'AEDH.

L'AEDH a par ailleurs rencontré le Halina Niec Legal Aid Centre avec qui des informations seront échangées si l'AEDH participe à la campagne sur l'accès aux centres de détention en Europe. La troisième organisation que l'AEDH a rencontrée durant ce voyage est le Roma People Association in Poland. Elle enverra quant à elle des informations à l'AEDH dans le cadre de son projet de rapport sur les violences faites aux Roms. Une possible collaboration sur le projet Grundtvig a également été évoquée.

- **Bulgarie**

L'AEDH s'était rendue en Bulgarie en 2010 afin d'établir des contacts avec une de ses adhérentes individuelles et d'autres personnalités souhaitant créer une association de défense des droits de l'Homme en Bulgarie. Ce projet a abouti et l'organisation naissante – AEDH-Bulgarie (ADHR) – a demandé officiellement à l'AEDH d'en devenir membre. Après consultation du Bureau de l'AEDH, l'ADHR est devenu membre observateur début novembre 2011. Sa candidature pour devenir membre de plein exercice sera soumise au vote de l'assemblée générale le 28 avril 2012.

Pierre Barge a en outre rencontré Georgi Michev à Bruxelles début octobre 2011. Georgi Michev est membre du Bureau de l'association ELHRB en Bulgarie, association dont l'un des fondateurs est Adrian Pantev, fondateur de Génération 112, membre partenaire de l'AEDH. Une discussion approfondie avait été menée entre les deux hommes et un échange de mails a suivi la réunion. L'ELHRB a invité Pierre Barge à participer à une conférence qui devait se tenir en novembre 2011 en Bulgarie mais qui, pour différentes raisons, n'a pas pu se faire.

- **Malte**

L'AEDH avait été contactée à l'automne 2011 par ADITUS, une ONG maltaise créée en mars 2011 et ayant pour but de veiller et réagir sur l'accès aux droits de l'Homme pour les individus et les groupes d'individus. Catherine Teule s'étant rendue à Malte en décembre 2011 pour le Forum consultatif d'EASO (bureau européen d'appui pour l'asile), elle a en conséquence pu les rencontrer. La question de l'asile et de l'immigration a été centrale dans la discussion. Catherine Teule leur a expliqué la procédure à suivre dans le but de déposer officiellement une candidature pour devenir membre de l'AEDH.

C. Avec les membres partenaires

- **EDRI**

EDRI est un réseau européen qui travaille sur les droits digitaux et la protection de la vie privée. EDRI et l'AEDH ont collaboré par le passé. EDRI a adhéré à l'AEDH en tant que membre partenaire en septembre 2009. L'AEDH a participé aux trois jours de manifestation « Freedom not Fear » en septembre 2011 organisés entre autres par EDRI. Les activités menées dans le cadre de cette manifestation sont développées dans la première partie de ce rapport sous la priorité « protection des données personnelles ».

- **Génération 112**

Génération 112 a été créée en 2009. Il s'agit d'une plateforme de réflexion sur douze sujets. L'association s'adresse aux générations qui ont connu la Chute du Mur de Berlin. La logique de favoriser la compréhension mutuelle « est-ouest », notamment par la création de projets en Bulgarie et en Roumanie. Il s'agit de voir comment les problèmes sont envisagés à l'est et à l'ouest pour ainsi donner tribune à tous.

De très bonnes relations se sont développées entre l'AEDH et Erwan Quinio et Adrian Pantev, co-fondateurs de Génération 112.

- **Solidar**

Solidar est un réseau européen d'ONG œuvrant pour une meilleure justice sociale en Europe et dans le monde. Il comprend 52 ONG membres dont 20 dans l'Union européenne. Solidar travaille en coopération avec les organisations de la société civile et les syndicats.

L'AEDH est membre de Solidar depuis juin 2011. Elle s'est rendue, le 5 octobre 2011, à la table-ronde organisée par Solidar sur l'égalité des droits entre travailleurs nationaux et migrants qui avait lieu au Parlement européen. Elle a été invitée le 6 mars 2012, à la remise d'un prix, le Silver Rose Awards. L'AEDH et Solidar ont par ailleurs collaboré sur le dossier « emplois saisonniers ».

D. Avec les membres individuels

Le réseau de l'AEDH comprend également des adhérents individuels, qui sont actuellement plus d'une centaine et présents dans 14 pays européens (dont la Suisse). Ces membres individuels soutiennent l'AEDH de par leur adhésion mais dans certains cas, également par leur engagement bénévole au sein de l'association. Ils contribuent sur certains dossiers de fonds et font circuler l'information de l'échelon national à l'échelon européen sur des situations spécifiques concernant les droits de l'Homme.

L'AEDH contribue également à diffuser les initiatives entreprises par certains de ses membres dans leurs pays respectifs, tels que la publication de livres sur les droits de l'Homme. Par exemple, Gwendolyn Albert, une adhérente individuelle américaine ayant vécu pendant longtemps en République Tchèque, traduit de nombreux articles de Romea (un site d'actualité tchèque) du tchèque vers l'anglais sur la situation des Roms et des mouvements d'extrême-droite dans le pays, et nous les transmet afin que nous constituions des recueils d'articles sur ces thèmes.

L'AEDH informe ses membres des évolutions des politiques européennes en matière de droits de l'Homme, de citoyenneté, de tolérance, conformément à la stratégie top-down présentée dans son programme de travail. Cette stratégie est bien sûr complétée par une approche « bottom-up » essentielle à la vie du réseau : les membres de l'AEDH interpellent et informent le Bureau et les permanents de l'actualité des droits fondamentaux dans leur pays respectif et proposent des actions conjointes. D'autre part l'AEDH est très attachée à susciter le débat et la réflexion au sein du réseau et pour cela se déplace régulièrement auprès de chacun de ses membres pour en rencontrer les militants, pour s'informer sur la situation nationale et pour débattre de questions relatives aux droits fondamentaux.

Grâce à ce travail, l'AEDH étend son réseau à travers l'Union européenne. Une adhé-

sion individuelle en 2010 a permis à l'AEDH d'agrandir son réseau d'associations membres en Roumanie.

IV. La communication de l'AEDH

Aujourd'hui, il s'agit pour l'AEDH de rationaliser sa communication auprès de ses membres, mais également vers le citoyen européen. Le site internet est à dissocier des autres moyens de communication développés par l'AEDH, pour sa portée globale et ses finalités multiples. La communication spécifiquement dirigée vers les membres repose sur plusieurs outils et utilise des canaux internes de communication. Par contre, la communication vers l'extérieur, gage de la visibilité de l'AEDH, répond à une logique différente. Enfin, l'organisation d'événements au cours de l'année écoulée a permis à l'AEDH une nouvelle reconnaissance sur la scène européenne.

A. Le site internet

Le site Internet est indissociable des autres activités de l'AEDH dans le sens où il représente la fenêtre de l'AEDH vers l'extérieur : citoyens, organisations, institutions. Il s'adresse particulièrement à tous les acteurs qui veulent trouver une information et un positionnement sur les droits de l'Homme dans l'Union européenne. La mise à jour du site est essentielle et l'accent a été mis sur l'actualité et sur la mise en valeur des informations au sein du site. L'objectif général est de contribuer à faire du site internet de l'AEDH un lieu de référence pour les membres et les internautes, en ce qui concerne les droits de l'Homme.

Comme cela a toujours été le cas, les communiqués sont systématiquement mis en ligne sur le site. Ont également été ajoutés les dossiers thématiques finalisés dans l'année. Pour chaque dossier thématique, l'internaute peut trouver l'essentiel de la législation correspondant à la thématique, un positionnement de l'AEDH sur ce thème quand il existe, et une documentation générale relative au sujet.

Une attention particulière a été mise sur la rubrique actualité. Sur la page d'accueil du site, apparaît le dernier communiqué ou la dernière position de l'AEDH, ainsi que la newsletter de l'AEDH. Celle-ci est mise en ligne en décalé (envoi aux membres le vendredi, mise en ligne le lundi suivant). Les derniers travaux des membres figurent également sous la rubrique « actualité de nos membres ».

Les statistiques révèlent une forte hausse de la fréquentation du site internet au cours de l'année 2011, avec 400 visites quotidiennes.

Les efforts fournis mènent donc à des résultats et à une plus grande visibilité de l'AEDH.

B. Vers les membres de l'AEDH

- **La newsletter**

La newsletter permet de présenter les principaux événements ayant un lien avec les droits de l'Homme dans l'actualité européenne d'une semaine donnée.

Elle est diffusée de façon régulière en version anglaise et française. L'inscription à la newsletter a été ouverte à des personnes n'étant pas adhérentes individuelles de l'AEDH et elle est désormais envoyée plus largement (notamment aux contacts dans les ONGs travaillant au niveau européen mais aussi nationaux). La nouvelle version de la newsletter comprenant d'avantage de rubrique s'est avérée plaire puisque nous recevons aujourd'hui des demandes d'inscriptions provenant d'autres personnes que des membres individuels de l'AEDH.

Depuis la dernière Assemblée générale, l'AEDH a envoyé 45 newsletters à ses membres, soit une diffusion à 500 personnes au minimum, chiffre à réévaluer à la hausse en prenant en compte l'effet démultiplicateur de la mise en ligne.

- **L'infoflash**

L'AEDH a également envoyé régulièrement des « infoflash » à ses membres. Cet outil permet d'informer ponctuellement les membres, le jour même, du vote d'un texte européen, ou de l'annonce d'un nouveau projet de la Commission. Cette formule est avantageuse : elle est plus concise que la newsletter et permet d'alerter les membres du réseau de façon très régulière. Elle permet une information ponctuelle, précise et sans commentaire. Autant que faire se peut, les informations ponctuelles sont introduites sur le site internet de l'AEDH, dans la rubrique « actualités » le plus souvent.

Au cours de l'année écoulée, l'AEDH a envoyé plus de quarante « infoflash » à ses membres. L'AEDH a par ailleurs choisi d'accorder une attention particulière aux nouveautés et actualité de l'Agence des Droits Fondamentaux (FRA) ainsi qu'à celles du Contrôleur Européen de la Protection des Données (CEPD), pour qui des « infoflash » sont envoyés de manière automatique.

- **L'info des membres**

L'« Info des membres » appartient également au panel des outils de communication de l'AEDH à l'intention de ses membres. Afin de renforcer son réseau, et de favoriser les échanges, l'AEDH diffuse les informations qu'elle reçoit de ses membres sur tout le réseau. Cela comprend la rediffusion des newsletters de certains membres, ou l'annonce d'une campagne d'un autre, ou encore la publication d'un rapport ou d'une prise de position. Cela permet de dégager des préoccupations communes, d'échanger des bonnes pratiques entre membres, et à terme de créer un mouvement européen pour la défense des droits de l'Homme qui transcende les frontières des états.

Depuis juin 2010, une quarantaine d'« info des membres » a été diffusé sur le réseau.

C. Visibilité de l'AEDH

- **Les communiqués**

L'AEDH prend régulièrement position au niveau européen pour informer les citoyens européens et interpeller les décideurs politiques lorsqu'il y a une atteinte ou un risque d'atteinte aux droits fondamentaux. L'AEDH a souvent publié des communiqués conjoints avec certaines de ses ligues membres nationales, afin d'attirer l'attention sur des situations de non-respect des droits de l'Homme ayant lieu dans l'un des 27 pays de l'Union européenne et étant liées à des enjeux européens, tels que la situation des demandeurs d'asile ou l'harmonisation des droits sociaux. L'AEDH s'appuie sur la réactivité face à l'actualité, des membres de son Bureau, des responsables de ses ligues membres, ainsi que de ses permanents et stagiaires au siège. Lorsque l'AEDH prend position sur un événement national, elle consulte systématiquement son membre concerné pour travailler conjointement, obtenir son point de vue et recueillir des informations précises et à jour sur la situation.

Par ses communiqués, l'AEDH cherche à encourager les citoyens à s'emparer des grands débats européens et s'impliquer dans la vie démocratique européenne. En promouvant le respect des droits de l'Homme dans l'Union européenne à travers ses communiqués, elle contribue à diffuser les valeurs fondatrices de l'Union européenne.

Les communiqués sont diffusés dans le réseau de l'AEDH, à ses membres, auprès de l'ensemble des parlementaires européens, auprès des directions générales de la Commission européenne concernées, auprès de la formation du Conseil concernée, auprès de la presse nationale et européenne, auprès des ONG et réseaux avec lesquels l'AEDH entretient des relations et auprès d'un ensemble de personnalités. Chaque semaine, les communiqués sont joints à la newsletter.

Les communiqués sont diffusés très largement aux citoyens européens grâce à leur mise en ligne sur le site de l'AEDH dans différentes langues de l'Union européenne : en français et en anglais systématiquement, et souvent en italien, en allemand ou en espagnol.

Au cours de l'année écoulée, l'AEDH a diffusé les communiqués suivants :

Les communiqués de l'AEDH en 2011-2012 a compléter si besoin

21 juin 2011	Un livre vert – bien timide – sur les prisons
30 juin 2011	Présidence hongroise de l'UE : à l'heure du bilan, restons vigilants
28 juillet 2011	Méditerranée : l'OTAN porte enfin secours à des migrants naufragés, l'UE refuse de les accueillir (communiqué inter-associatif)
20 septembre 2011	Frontex : l'AEDH demande plus de garanties pour les droits de l'Homme
17 octobre 2011	Immigration de travail dans l'UE : vers un régime à plusieurs vitesses, fondé sur l'inégalité de traitement ?
3 novembre 2011	Pour que la dignité, l'égalité et la solidarité soient le fondement des politiques européennes migratoires
24 novembre 2011	Les violences faites aux Roms dans l'Union européenne doivent cesser
13 décembre 2011	Deuxième mission d'observation judiciaire à Chypre : tandis que les poursuites judiciaires contre Doros Polykarpou reprennent, l'attention et le soutien internationaux s'intensifient (communiqué inter-associatif)
19 décembre 2011	En rendant hommage à Vaclav Havel, l'AEDH salue toutes celles et tous ceux qui luttent pour la liberté au risque de sacrifier la leur
11 janvier 2012	Protégeons la démocratie et les droits en Hongrie
25 janvier 2012	Nouvel accord PNR (UE-USA) : pas d'amélioration des garanties, le Parlement européen doit le rejeter !
13 février 2012	Grèce : un « toujours plus d'austérité » suicidaire (communiqué inter-associatif)

• **Les traductions**

Depuis plusieurs années à présent, l'AEDH s'appuie sur des bénévoles pour traduire ses textes et prises de position. Les deux langues de travail de l'association étant l'anglais et le français, toute communication est faite en deux versions. Concernant les communiqués, lorsqu'ils sont en commun avec des membres, le texte est systématiquement traduit dans la langue de l'Etat membre concerné. La ligue membre s'occupe généralement de cette version.

L'AEDH souhaite mettre en avant le travail accompli par son réseau de traducteurs et d'interprètes professionnels qui s'impliquent bénévolement dans les activités de l'AEDH ainsi que sur des bénévoles rentrés en contact avec l'AEDH d'eux-mêmes pour proposer leurs services bénévoles. Les réseaux sont gérés par une traductrice et une interprète, toutes deux attachées à l'action de l'AEDH. Elles se chargent d'animer lesdits réseaux. Les permanentes de l'AEDH gèrent quant à elle l'envoi des demandes de traduction et d'interprétariat à ces personnes. Cet engagement citoyen illustre l'esprit dans lequel l'AEDH cherche à travailler : des citoyens qui donnent de leur temps pour défendre les droits fondamentaux selon leurs compétences !

L'AEDH peut compter sur le soutien de ses stagiaires, actuels ou passés, qui sont et restent disponibles pour des traductions ou des relectures dans leur langue maternelle. Tout ce travail est un vrai défi car il demande beaucoup de temps et d'énergie, mais il sert la cause de l'AEDH et se justifie par l'obligation d'être aussi pluriculturel et plurilinguistique possible.

L'AEDH tient à saluer l'excellent travail de tous les traducteurs bénévoles, et les remercie chaleureusement pour leur aide précieuse.

- **La carte de vœux 2011**

Tous les ans, l'AEDH présente ses vœux pour la nouvelle année à ses membres et collaborateurs. Chaque année, l'AEDH prend contact avec des artistes souhaitant s'associer à ses vœux. Cette année, l'AEDH a repris une peinture d'un de ses adhérents individuels, peintre amateur, Claude Brulant, qui a gracieusement mis à la disposition de l'AEDH l'une de ses œuvres intitulée « La liberté ». L'AEDH remercie une nouvelle fois Claude Brulant.

- **Dans la presse**

A la suite de l'Assemblée générale du 27 et 28 mai 2011, de nombreux articles sont parus dans les journaux luxembourgeois relatant le séminaire du vendredi ainsi que la conférence publique du vendredi soir. En tout, ce sont neuf articles qui ont été publiés entre le 24 et le 30 mai 2011 relatifs au rassemblement organisé par AEDH et ALOS-LDH à Luxembourg.

L'AEDH a également été citée dans un article intitulé « Schengen, jouet politique des Etats » du 12 mai 2011 dans le journal *Euractiv* (quotidien sur les affaires européennes) suite à un entretien avec Pierre Barge sur le respect des droits de l'Homme par l'Union européenne dans le contrôle de ses frontières. Un lien vers le questionnaire envoyé par l'AEDH à Frontex en octobre 2010 a également été inséré dans l'article.

En juin 2011, suite à la publication du rapport sur les violences policières subies par les migrants à Calais, le Défenseur des droits en France avait rencontré une délégation composée de différents représentants d'ONG dont faisait partie Catherine Teule, citée et reprise à la fin de l'article du *Nouvel Observateur* paru le 22 juin 2011 et intitulé « Violences policières : le rapport coup de poing de 'No Border' ».

Pierre Barge a été interviewé le 12 janvier 2012 par le journal *Die Deutsche Welle* sur la situation des droits de l'Homme en Hongrie après la réforme de la constitution. Un article détaillé intitulé « La Hongrie est-elle encore un pays démocratique ? » reprenant l'interview est paru le 17 janvier et l'interview de Pierre Barge est également en disponible en ligne.

Preuve du succès du communiqué de presse de l'AEDH sur la Hongrie publié le 11 janvier 2012 : il s'est vu repris dans sa totalité par un journal luxembourgeois dans son édition du 14-15 janvier 2012.

Pierre Barge a également été interviewé par *Euradionantes* sur les failles de la politique européenne suite aux révolutions arabes dans l'accueil des migrants. Cette interview a été mise en ligne et diffusé le 1^{er} février 2012.

D. Evénements

- **Discours de l'AEDH lors du Congrès de Reims de la LDH France**

Lors du Congrès annuel de la LDH France en juin 2011, Pierre Barge était invité à présenter l'AEDH et ses activités aux acteurs de la société civile réunis à ce Congrès. Dans son discours, Pierre Barge présentait également les défis en matière de droits de l'Homme au niveau européen. A la suite de ce congrès, plusieurs personnes ont adhéré à l'AEDH en tant que membres individuels.

- **Rencontre-débat sur « Les conséquences et répercussions des révolutions arabes sur les politiques de l'Union européenne »**

Cette rencontre-débat, organisée par l'AEDH en collaboration avec Marie-Christine Vergiat, députée européenne le 12 octobre 2011 au Parlement européen, a réuni près de quarante représentants de la société civile et institutions européennes. Cette conférence a été un succès. (Pour plus de détails voir la première partie du rapport et la deuxième partie du rapport sous relations avec le Parlement européen).

- **Intervention dans la formation de la CIMADE sur l'UE et les politiques d'asile et d'immigration**

Pierre Barge a été invité à intervenir lors de cette formation qui se tenait les 27,28 et 29 octobre 2011 à Strasbourg. Cette formation réunissait aussi bien des représentants de la société civile que des représentants des institutions européennes. Madame Greisbeck, députée européenne du groupe ALDE était présente.

- **Déjeuner-débat sur la situation des droits de l'Homme en Hongrie**

A nouveau dans le cadre de son groupe « amis de l'AEDH », l'AEDH a organisé, toujours en collaboration avec Marie-Christine Vergiat, un déjeuner avec quelques députés européens sur la question de la situation en Hongrie et de l'appropriation et l'action des institutions européennes à ce sujet, et spécifiquement celle de l'Agence des Droits Fondamentaux (FRA). Le déjeuner s'est tenu le 15 février 2012 lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg. (Pour plus de détails, voir la partie sur les relations avec le Parlement européen).

V. Les moyens de l'AEDH

A. Le siège

Le siège de l'AEDH est situé au deuxième étage du 33, rue de la Caserne à 1000 Bruxelles. L'AEDH est établi dans ces locaux depuis juillet 2007. Grâce à la nouvelle pièce acquise en septembre 2010, l'AEDH a pu organiser des réunions avec d'avantage de personnes.

B. Le matériel

L'AEDH a acquis un nouvel ordinateur en novembre 2011, qui a servi à remplacer un poste vétuste.

L'AEDH a revu son installation informatique en décembre 2011. Jean-Paul Wald, adhérent individuel de l'AEDH s'est proposé pour reprendre toute l'installation informatique de l'AEDH et installer un nouveau serveur de façon bénévole. Aidé par une permanente de l'AEDH, Jean-Paul Wald a passé deux jours à Bruxelles pour mettre ce système en place.

L'AEDH remercie à nouveau Jean-Paul pour son aide précieuse.

C. Les moyens financiers

- **Les cotisations des membres**

Il est essentiel que l'AEDH puisse s'appuyer sur ses membres, notamment en ce qui concerne les cotisations annuelles. Celles-ci ne constituent pas la principale source de financement de l'association, mais elles restent nécessaires pour faire face au quotidien, et pour assurer un minimum de fonds propres à l'association.

Il est plus que jamais nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement, toujours dans l'esprit de gagner en indépendance et développer des projets communs.

L'AEDH compte également sur les cotisations des membres individuels. Cette contribution est tout aussi importante, et l'AEDH souhaite continuer sur sa lancée de recherche d'adhérents individuels. L'AEDH avait prévu de lancer sa grande campagne d'adhésions individuelles lors de l'Assemblée générale 2011, cependant, pour des problèmes de ressources, elle n'a pas pu la mettre en œuvre aussi effectivement qu'elle l'aurait souhaité. Il faut tout de même noter que de nouvelles adhésions individuelles ont été faites en 2011-2012.

- **Les subventions européennes**

Comme chaque année depuis 4 ans, l'AEDH a déposé en octobre 2011 une demande de subvention de fonctionnement auprès de la DG Communication de la Commission européenne, dans le cadre du programme « Europe pour les citoyens ». L'AEDH a malheureusement reçu une réponse négative pour cette demande, en raison de la grande concurrence entre les projets déposés et du fait que le budget consacré au programme n'a pas augmenté, malgré l'augmentation des demandes déposées (en 2012, seules 12 demandes ont été retenues, sur 103 reçues).

Afin de remédier à cette situation et d'assurer son financement pour l'année 2012, l'AEDH a déposé fin janvier 2012 une autre demande de subvention de fonctionnement, auprès de la DG Justice, programme « Droits fondamentaux et citoyenneté ». Les résultats sont attendus en avril.

Afin d'assurer le financement de projets spécifiques, l'AEDH s'est portée partenaire de plusieurs projets européens déposés par la LDH France au début de l'année 2012 : un projet Grundtvig visant à former sur les droits des Roms dans l'Union européenne, un projet « Europe pour les citoyens » visant à élaborer un Pacte du citoyen européen, et un projet de la DG Justice sur la protection des données personnelles.

Enfin l'AEDH a également soumis en tant que coordinateur une demande de projet « Europe pour les citoyens » sur la sensibilisation et la formation des jeunes adultes aux droits et valeurs européens, ce projet visant à garantir des revenus à l'AEDH dans le cas où sa seconde demande de subvention ne sera pas acceptée.

L'AEDH tient à remercier Viviane de Lafond, déléguée générale de la LDH France, qui a apporté une aide précieuse à l'AEDH dans la réalisation de ces différentes demandes. Répondre à des appels à projet et rédiger les rapports d'activités finaux sont de lourdes tâches administratives qui prennent parfois le pas sur les combats de fond que l'AEDH doit mener pour défendre les droits de l'Homme dans l'Union européenne. Il est donc essentiel que l'AEDH gagne en indépendance en augmentant ses ressources propres.

- **Les fondations**

Afin de diversifier ses sources de financement, l'AEDH souhaite s'adresser à des fondations. Un travail d'identification des fondations susceptibles de soutenir l'AEDH dans ses projets ou dans son fonctionnement est en cours.

De nombreuses fondations financent des projets dans les domaines des droits fondamentaux, de la justice sociale, de la protection des minorités et des personnes vulnérables, ou encore de la promotion de la démocratie et de la paix. Le travail de recherche des fondations existantes et correspondant aux objectifs de l'AEDH et ensuite de rapprochement avec ces fondations, demande un engagement de long terme. Il ne pourra porter ses fruits que d'ici plusieurs mois, mais c'est une des voies pour assurer le suc-

cès des projets de l'AEDH et la pérennité de son financement.

L'AEDH proposera son projet de « Livre noir sur les violences faites aux Roms » à diverses fondations lorsque celui-ci sera terminé.

VI. Les composantes de l'AEDH

L'AEDH regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union européenne.

Depuis la dernière Assemblée générale de mai 2011, l'AEDH compte 26 membres présents dans 19 pays dont un membre partenaire ayant vocation à devenir membre de plein exercice représentant un autre pays de l'Union européenne. Elle compte également trois réseaux européens en tant que membres partenaires. Enfin, elle est soutenue par un certain nombre d'adhérents individuels.

A. Les membres de plein exercice

Les membres de plein exercice de l'AEDH	
Allemagne	Internationale Liga für Menschenrechte
Autriche	Österreichische Liga für Menschenrechte
Belgique (francophone)	Ligue des droits de l'Homme
Belgique (néerlandophone)	Liga voor Mensenrechten
Espagne (Andalousie)	Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía
Espagne (Catalogne)	Institut de Drets Humans de Catalunya
Estonie	Legal Information Centre for Human Rights
Finlande	Ihmisoikeusliitto - Finnish League for Human Rights
France	Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen
Grèce	Ligue Hellénique pour les Droits de l'Homme
Italie	Legga Italiana per i diritti dell'Uomo
Italie	Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo
Lettonie	Latvian Human Rights Committee
Lituanie	Lithuanian Human Rights Association
Lituanie	Lithuanian Human Rights League
Luxembourg	Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des Droits de l'Homme
Malte	Malta Association of Human Rights
Pays-Bas	Liga voor de Rechten van de Mens
Pologne	Otwarta Rzeczpospolita – Open Republic
Portugal	Associação da Defesa e Promoção dos Direitos dos Cidadãos – Civitas
République Tchèque	Comité tchèque Helsinki
Royaume-Uni (Ecosse)	Black And Ethnic Minorities Infrastructure in Scotland – BEMIS
Suisse	Ligue Suisse des Droits de l'Homme

B. Les membres partenaires

Les membres partenaires de l'AEDH
--

EDRi	Réseau européen
Génération 112	Réseau européen
Solidar	Réseau européen

C. Les membres observateurs

Bulgarie	Association pour la Défense des droits de l'Homme – Bulgarie (ADHR-BG)
----------	---

D. Les membres individuels

L'AEDH compte des adhérents individuels dont le nombre va croissant. Ils sont une partie vivante de l'AEDH. La gestion des adhésions individuelles et le développement des adhésions individuelles sont gérés par les permanentes de l'AEDH. Nous devons être ambitieux quand à notre capacité de voir adhérer de nouveaux membres, ils nous apportent un soutien politique et matériel important.

E. Le bureau exécutif

- **Le Bureau**

L'AEDH est administrée par un bureau exécutif, élu par l'Assemblée générale pour une durée de deux ans. Un changement dans la composition du Bureau est prévu pour l'Assemblée générale de mai 2012. Un appel à candidatures a été lancé fin janvier 2012. Depuis la dernière Assemblée générale de mai 2011, le bureau exécutif de l'AEDH est le suivant :

Les membres du Bureau de l'AEDH
--

Président	Pierre Barge
Vice-présidente	Catherine Teule
Vice-président	José Rebelo
Vice-président	Philippos Mitleton
Secrétaire Général	Knut Albrecht
Secrétaire Général	Serge Kollwelter
Secrétaire Général	Rafael Lara
Trésorier	Aleksejs Dimitrovs
Membre	Alfredo Arpaia
Membre	Maricia Bagnato Belfiore
Membre	Marija Staciokiene
Représentant des membres individuels	Noëlle Casanova-Rubechi
Représentant des membres individuels	Gianmarco Cesari
Président d'Honneur	Dan Van Raemdonck

- **L'équipe de l'AEDH**

Les deux permanentes qui travaillent à plein temps à l'AEDH sont Margot Génin et Marie Bazin, respectivement depuis juillet 2010 et septembre 2010. Toutes deux ont été stagiaires à l'AEDH.

Margot Génin a quitté l'AEDH fin février 2012.

- **Les stagiaires**

Depuis juin 2011, l'AEDH a accueilli les stagiaires suivantes :

Silvia D'Amato (mars 2011 – septembre 2011)

Ninon Denormandie (mars 2011 – septembre 2011)

Louisiane Kouassi (septembre 2011 – février 2012)

Sabrina Sanogo (septembre 2011 – mars 2012)

Gioia Giacomoni (septembre 2011 – mars 2012)

Erell Chardon (février 2012 – ...)

Delphie Llull (février 2012 - ...)

Naomi Marienneau (mars 2012 - ...)

- **Les bénévoles**

Tout au long de l'année, le travail de l'AEDH s'appuie sur l'activité de bénévoles, anciens stagiaires, et membres individuels, militants des ligues nationales ou simples sympathisants de l'AEDH.

Au quotidien, ce sont des stagiaires intégrés à l'équipe du siège qui apportent un soutien précieux aux membres du Bureau. Ce sont aussi grâce à des bénévoles que sont assurées des tâches administratives telles que la maintenance informatique et la maintenance Internet et les traductions.

Cette année, l'AEDH a été très sollicitée quant à des activités de bénévolat. En effet, l'AEDH reçoit de nombreuses demandes de bénévolat. Cependant, pour une grande partie d'entre elles, ce sont des demandes provenant d'étudiants qui souhaitent en réalité obtenir un stage. Néanmoins, l'AEDH a grâce à cette vague de demandes, pu se constituer une petite équipe de bénévoles travaillant sur différents sujets, aussi bien de fonds que pratiques : la protection des données personnelles, l'enfermement, les violences contre les Roms, aide pour la newsletter et traductions.

En particulier le réseau de traducteurs bénévoles animé par Danielle Conge effectue un travail précieux pour l'AEDH, représentatif de l'engagement politique de l'AEDH : l'AEDH a pour objectif de rendre les droits de l'Homme accessibles à tous, et grâce à leur engagement bénévole, les traducteurs concourent à cet objectif.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Viviane De Lafond, Maryse Artiguelong, Danielle Conge, Mercedes Conde Philippe Goossens, Claude Brulant, Clio Liégeois et Hannah Doyle pour leur engagement à nos côtés et leur aide précieuse.

La plus grande partie de l'activité de l'AEDH repose sur une activité militante et bénévole. Nous sommes là au cœur de ce qui constitue notre organisation et lui donne du sens, être une organisation de citoyens, d'exercice de la citoyenneté. Parce que nos ligues membres, nos associations membres sont elles mêmes des organisations de citoyens engagés, parce que nos membres individuels au-delà de leur contribution financière nous apportent leur savoir et leur savoir faire, parce que ce sont d'abord des bénévoles qui permettent le travail et l'action au quotidien de l'AEDH.

Que toutes et tous soient ici vivement remerciés.